

CONSERVATOIRE

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

Rapport annuel
de gestion
2023–2024



ACRONYMES DES CONSERVATOIRES

CADM	—	Conservatoire d'art dramatique de Montréal
CADQ	—	Conservatoire d'art dramatique de Québec
CMG	—	Conservatoire de musique de Gatineau
CMM	—	Conservatoire de musique de Montréal
CMQ	—	Conservatoire de musique de Québec
CMR	—	Conservatoire de musique de Rimouski
CMS	—	Conservatoire de musique de Saguenay
CMTR	—	Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CMVD	—	Conservatoire de musique de Val-d'Or

ISBN 978-2-550-99095-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-99096-3 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Ce document est également disponible en version PDF dans le site Internet du Conservatoire :
conservatoire.gouv.qc.ca

Couverture : Sur la photo, Sofia Marie Lopez Claveau, étudiante en alto dans la classe de Frank Perron au Conservatoire de musique de Saguenay.

Photo : Guylain Doyle

Table des matières

Lettre au ministre	3
Message de la présidente et du directeur général	4
Présentation du Conservatoire.....	6
Faits saillants de l'année	8
Ressources humaines.....	8
Plan stratégique 2023-2027 du Conservatoire	10
Hausse importante des demandes d'admission	10
Révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages	11
Mise sur pied du Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste.....	11
Partenariat entre l'OSM et le Conservatoire	12
Les événements à travers le réseau	14
Anniversaires importants.....	17
Des stages à l'étranger pour les étudiantes et étudiants en art dramatique	20
Équipe de gestion	22
Collège des directeurs	26
Effectif étudiant.....	30
Sanction des études.....	32
États financiers	38
Rapport de la direction.....	38
Rapport de l'auditeur indépendant.....	39
État des résultats et de l'excédent cumulé	41
État de la situation financière	42
État de variation de la dette nette	43
État des flux de trésorerie.....	44
Notes complémentaires.....	46
Bourses de la Fondation	64
Annexes.....	67
Utilisation des ressources informationnelles	68
Gestion des effectifs.....	69
Développement durable	70
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.....	73
Code d'éthique des administrateurs.....	74
Gouvernance	78
Organigramme de gouvernance et d'encadrement.....	94
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	95
Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'administration	96
Politique de financement des services publics.....	98

Claudia Thom étudie au baccalauréat en euphonium dans la classe de Kevin Landry Bélanger au Conservatoire de musique de Québec.

Photo : Stéphane Bourgeois



Québec, le 29 novembre 2024

Monsieur Mathieu Lacombe
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, aux fins de son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Ce rapport a été produit conformément aux dispositions de la loi constitutive du Conservatoire et comporte les états financiers audités du Conservatoire pour l'exercice financier clos le 30 juin 2024 ainsi que le bilan des activités de sa Fondation pour cet exercice financier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

La présidente,



Monique Forget Leroux, C.C., O.Q., FCPA, FICD

MESSAGE

Message de la présidente et du directeur général



Photo : Alexi Hobbs



Photo : Stéphane Bourgeois

C'est avec une grande fierté que nous présentons le bilan d'une année riche en réalisations et propice au développement de l'institution.

Nous souhaitons tout d'abord souligner la hausse notable des demandes d'admission pour l'année scolaire 2023-2024 qui témoigne de façon claire de la pertinence et de l'impact de la mission du Conservatoire, tout en reflétant l'intérêt croissant de la jeunesse québécoise pour la formation de haut niveau offerte par notre institution.

Cette réponse enthousiaste a permis au Conservatoire d'accueillir des élèves dans les 80 nouvelles places offertes cette année aux programmes en musique, et ce, grâce au soutien financier accordé par le gouvernement en 2023 pour accroître l'effectif étudiant en musique.

Pour proposer une expérience étudiante unique, le Conservatoire a offert cette année à ses élèves des opportunités d'apprentissage enrichissantes qui jalonnent leur parcours scolaire de façon mémorable. Un partenariat avec l'Orchestre symphonique de Montréal a permis à de nombreux jeunes musiciennes et musiciens du réseau du Conservatoire de vivre des moments inoubliables. Pour la première fois cette année, les étudiantes et étudiants de l'Orchestre symphonique des conservatoires du Québec ont eu l'honneur d'être dirigés par maestro Rafael Payare et accompagnés de musiciennes et musiciens de l'OSM lors de répétitions et d'un concert présenté devant une salle comble à Val-d'Or en juin. En art dramatique, ce sont les deux cohortes de 2^e année qui ont eu l'occasion de vivre respectivement des stages formateurs en participant au Festival OFF d'Avignon, et en bénéficiant d'une formation en combat scénique à Londres.

De telles initiatives s'inscrivent parfaitement dans les orientations du plan stratégique 2023-2027 du Conservatoire, finalisé et approuvé au cours de l'année 2024, au terme d'un important exercice de planification, de réflexion et de concertation au sein des équipes. Cette démarche, soutenue avec engagement par l'équipe de direction, a donné lieu à une vision ambitieuse pour les prochaines années, articulée autour de quatre priorités stratégiques : offrir une expérience étudiante enrichissante et distinctive, être une institution reconnue qui fait rayonner le Québec, proposer une offre élargie et plus accessible, et fournir un milieu de travail mobilisant et performant.

Parmi les avancées remarquables du Conservatoire cette année en lien avec ces priorités, nous sommes particulièrement fiers de la mise sur pied de son nouveau Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste, dont la mission est de soutenir et d'accompagner l'ensemble de la communauté du Conservatoire ainsi que de promouvoir une meilleure santé physique, psychologique et sociale. Nos futurs artistes peuvent maintenant compter sur un soutien personnalisé pour les aider à développer leur plein potentiel dans un environnement bienveillant et respectueux de leurs besoins.

Le désir d'offrir aux étudiantes et étudiants une variété d'activités pédagogiques visant à enrichir leur expérience nous confronte invariablement à une question de financement. Conformément au plan stratégique du Conservatoire, les réflexions de la direction générale et du conseil sur cette question cette année ont amené le Conservatoire à adopter une posture proactive dans la recherche de soutien philanthropique. Ainsi, en complémentarité avec sa Fondation, le Conservatoire a posé des gestes concrets pour favoriser le soutien de nos donateurs et partenaires, dont la création d'un Bureau de philanthropie. Reconnu comme organisme de bienfaisance, ce Bureau a pour mandat de recueillir des fonds et des dons pour des projets et activités qui enrichiront le parcours étudiant, en vue d'offrir aux élèves des expériences stimulantes qui marqueront leur cheminement. Les sommes recueillies par l'intermédiaire du Bureau seront affectées exclusivement à soutenir le financement de ces projets et activités, tant actuelles que futures. Ces sommes feront l'objet d'un encadrement par la direction et par le conseil et feront l'objet d'une présentation complète dans les états financiers quant à leur affectation, en lien avec les objectifs philanthropiques et pédagogiques recherchés.

Les réussites mentionnées précédemment n'auraient pu se concrétiser sans la précieuse contribution du corps professoral, des gestionnaires et du personnel, ainsi que des membres dévoués du conseil d'administration. Nous tenons à les remercier tous et toutes pour leur soutien remarquable, leur confiance et leur engagement. Leur appui demeurera un atout essentiel pour mener à bien la vision d'avenir du Conservatoire.

L'année 2023-2024 aura marqué un tournant pour notre institution, ponctuée de réussites notables qui témoignent de la solidité et de l'engagement de notre communauté. Les progrès accomplis, tant sur le plan des admissions que des opportunités offertes à nos élèves, nous positionnent avec optimisme pour l'avenir. C'est avec conviction que nous nous appuyons sur la nouvelle vision stratégique du Conservatoire pour poursuivre notre mission d'offrir à la relève artistique une formation d'exception.



Monique Forget Leroux, C.C., O.Q., FCPA, FICD
Présidente du conseil d'administration



Marc Hervieux
Directeur général

Présentation du Conservatoire

Fondé en 1942 par l'initiative de Wilfrid Pelletier, sous le gouvernement d'Adélard Godbout, deux géants dans l'histoire culturelle et politique du Québec, le Conservatoire s'impose aujourd'hui comme un fleuron de l'éducation artistique au pays. Sa Loi constitutive, la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*, relève du ministre de la Culture et des Communications, qui est responsable de son application.

Mission

Le Conservatoire, un chef de file dans la formation professionnelle des artistes de la scène

La *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* précise tous les éléments de sa mission qui s'énonce comme suit :

« Le Conservatoire a pour objets d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. »

Dans la poursuite de ses objets, le Conservatoire, en tenant compte de la spécificité de chaque établissement d'enseignement :

- **transmet**, selon les plus hauts standards d'excellence, y compris dans les programmes d'enseignement supérieur, les connaissances et les savoir-faire requis pour assurer le rayonnement professionnel des élèves qu'il forme et leur permettre d'aspirer à des carrières artistiques réussies;
- **permet** un large accès à un enseignement de haut calibre pour tous les jeunes pourvus de talents remarquables, sans distinction fondée sur une base géographique ou sur leur milieu socioéconomique;
- **procure** des bénéfices aux communautés, entre autres, pour susciter et favoriser une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique et pour contribuer à la présence et à la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique, et ce, dans un esprit de partenariat et de collaboration;
- **évalue** les possibilités de partenariat et de collaboration sur les plans pédagogique, matériel ou artistique avec d'autres institutions d'enseignement et de production artistique;

- **reconnaît** l'importance d'une liberté académique dans l'enseignement pour promouvoir l'appropriation des connaissances par les élèves, leur permettre d'acquérir une technique et des principes esthétiques, ainsi que de développer une individualité artistique qui leur est propre;
- **demeure** attentif à l'innovation, aux nouveaux courants, aux développements technologiques et à l'évolution des marchés.

Structuré en réseau dynamique, le Conservatoire se déploie sur le territoire québécois et incarne le rêve d'accessibilité et de démocratisation porté par ses fondateurs. Le Conservatoire est formé d'un réseau de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec. Ces neuf conservatoires agissent comme catalyseurs de culture dans chaque région où ils sont implantés.

Vision

En alliant excellence et accessibilité, offrir aux élèves une expérience et une formation uniques de calibre international, et ce, sans égard à leur situation sociale, financière, ethnique ou culturelle, afin de faire rayonner la culture du Québec.

Valeurs

- Accessibilité/Inclusivité
- Excellence/Rigueur
- Passion/Appartenance
- Innovation/Tradition
- Respect/Collaboration

Programmes

Seule école supérieure publique au Québec spécialisée en arts de la scène au niveau universitaire, le Conservatoire offre, en musique, un continuum de formation unique et de haute qualité sur plusieurs ordres d'enseignement, du primaire au niveau universitaire, favorisant ainsi la relation maître-élève et un accompagnement personnalisé axé sur la formation de futurs interprètes et de créatrices et créateurs professionnels.

En art dramatique, le Conservatoire est l'unique institution publique à assurer à la fois la formation des interprètes et des concepteurs. La seule, également, qui offre aux acteurs le développement de compétences autant pour le théâtre que pour le cinéma et la télévision.

Clientèle

D'une année à l'autre, le Conservatoire forme autour de 900 élèves en musique et en art dramatique, en plus d'offrir un encadrement pédagogique en musique à environ 300 élèves externes. Grâce au soutien du gouvernement du Québec, le Conservatoire aspire à accroître son effectif étudiant à 1 000 élèves d'ici 2028.

Financement

À la différence des autres établissements d'enseignement collégial et universitaire dont le financement est établi par le ministère de l'Enseignement supérieur en fonction de leur effectif étudiant, le financement du Conservatoire est déterminé à même les crédits du ministère de la Culture et des Communications, qui lui dédie une enveloppe budgétaire annuelle globale.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Depuis sa création, le Conservatoire a formé plusieurs générations d'artistes qui, par leur talent, leur passion et leur parcours singulier, ont contribué à façonner la scène artistique québécoise.

Le rayonnement de l'institution à l'étranger témoigne de l'excellence et de la pertinence de la formation artistique qui y est offerte. La réputation des anciens et des anciennes du Conservatoire dépasse les frontières, plusieurs étant aujourd'hui reconnus mondialement comme des prodiges de leur discipline artistique, exerçant ainsi le rôle d'ambassadeur et d'ambassadrice de la culture québécoise.

Déclaration attestant la fiabilité des données

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2024.



Marc Hervieux

Directeur général du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

FAITS SAILLANTS

Faits saillants de l'année

L'année 2023-2024 a marqué un tournant pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ). À travers un travail de réflexion approfondie, de nouvelles orientations stratégiques ont été définies, donnant naissance à un plan stratégique ambitieux pour les quatre prochaines années. Ce souffle de nouveauté s'incarne dans les faits saillants de l'année, qui témoignent de la dynamique positive et de l'élan de l'organisation.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines et de la rémunération a travaillé activement à la mise en œuvre de modifications importantes à la structure organisationnelle de la direction générale du CMADQ ainsi qu'à l'embauche de deux nouveaux directeurs d'établissement au sein de l'institution.



Une nouvelle direction des technologies de l'information au Conservatoire

D'abord en février 2024, le Conservatoire a créé la direction des technologies de l'information. Cette modification était rendue nécessaire en raison des nombreux projets de développement numérique en cours, des besoins importants en maintien des infrastructures et de la volonté du Conservatoire d'optimiser le soutien aux utilisateurs du réseau. En juin 2024, le Conservatoire a annoncé la nomination de M. Rodolphe Contant en tant que directeur des technologies de l'information. Avec plus de vingt ans d'expérience dans le milieu éducatif, notamment au Collège Durocher Saint-Lambert, M. Contant apporte au Conservatoire son expertise pour soutenir l'innovation et la sécurité informatique, des priorités essentielles pour le développement futur de l'institution. Il est entré en fonction à la rentrée scolaire 2024.



Photo : Stéphanie Bourgeois

Une nouvelle direction des communications au Conservatoire

Ensuite, en juin 2024, le Service des communications et de la stratégie numérique a évolué pour devenir une Direction des communications. La coordonnatrice des communications et de la stratégie numérique, Mme Isabelle Bérubé, a donc été promue à titre de directrice des communications. Cette bonification s'avérait nécessaire afin de soutenir adéquatement les efforts de visibilité visant à faire connaître notre institution ainsi que les artistes qui la composent. L'augmentation des événements à promouvoir, la mise sur pied de campagnes publicitaires grand public ainsi qu'une présence accrue sur les réseaux sociaux ont entraîné la nécessité d'optimiser les actions de communication et d'assurer leur cohérence à l'échelle du réseau. Cette nouvelle direction jouera un rôle clé pour consolider la notoriété du Conservatoire, renforcer ses communications internes et atteindre ses objectifs stratégiques 2023-2027.

Nominations



Photo : Alexandre Lirette

Luc Chaput nouveau directeur du CMM

En mai 2024, M. Luc Chaput a été nommé directeur du Conservatoire de musique de Montréal (CMM). Diplômé du CMM, M. Chaput a exercé diverses fonctions dans le milieu musical, notamment à l'Orchestre Métropolitain de Montréal où il a eu l'occasion de développer ses compétences en gestion et en production. Il a commencé son mandat en juin 2024, succédant à Manon Lafrance qui a pris sa retraite après avoir dirigé le CMM pendant douze ans.



Photo : Kevin Millet

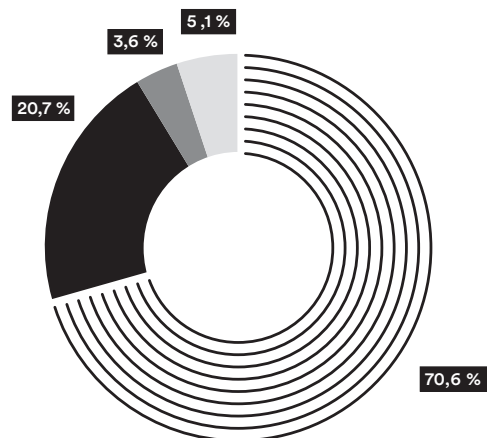
Jonathan Gagnon nouveau directeur du CADQ

Au même moment, en mai 2024, M. Jonathan Gagnon a été nommé directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec (CADQ). Diplômé du CADQ et fort de plus de vingt ans d'expérience en tant qu'artiste et enseignant, Jonathan Gagnon s'est engagé à poursuivre la mission de l'établissement, en mettant l'accent sur le développement des élèves. Il est entré en fonction à l'été 2024, succédant à Jean-Sébastien Ouellette qui a repris son rôle d'enseignant dans le corps professoral du CADQ.

Une formation sur la communication bienveillante au bénéfice du personnel

Pour la toute première fois, la Direction des ressources humaines et de la rémunération et le Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste ont réuni leurs efforts pour déployer une offre de formation sans précédent dans l'ensemble du réseau. Dans le but de promouvoir le respect, l'inclusion et le bien-être au travail, des valeurs fondamentales pour l'organisation, un formateur et médiateur expert, M. Robert Bouchard, a été sollicité. Ce dernier a ainsi parcouru le Québec pour rencontrer le personnel des neuf établissements du réseau et animer des sessions de formation sur la communication intra et interpersonnelle et le mieux-être. Ainsi, il a proposé des réponses concrètes et efficaces en matière de maîtrise de soi, de responsabilisation et de qualité du lien à l'autre sous l'éclairage de la communication bienveillante. Une formation qui fut couronnée du succès avec un taux de satisfaction de 98 %!

Portrait des ressources humaines au CMADQ



- Professeurs
- Personnel de bureau, technique et ouvrier
- Professionnels
- Cadres

Faits saillants de l'année (suite)

Plan stratégique 2023-2027 du Conservatoire

Le 19 décembre 2023, le conseil d'administration a adopté le plan stratégique 2023-2027 du Conservatoire, qui a ensuite été approuvé par le gouvernement le 26 juin 2024. Ce plan ambitieux résulte d'un travail considérable de concertation et de consultations mené par le conseil d'administration et les gestionnaires du Conservatoire. La démarche visait à définir les orientations qui assureraient la progression de l'institution, tout en préservant son essence et sa mission, profondément ancrées dans sa riche tradition et ses quatre-vingts années d'histoire. Ainsi, les élèves demeurent au cœur des priorités issues de ce processus de réflexion approfondi, qui a donné naissance à une vision articulée autour de quatre enjeux stratégiques.

1

Une expérience étudiante enrichissante et distinctive

Au cœur de la vision stratégique se trouve la promesse d'une expérience étudiante inégalée. En combinant l'excellence artistique, le bien-être personnel et l'épanouissement, le Conservatoire s'engage à offrir un parcours éducatif équilibré et riche en opportunités.

3

Une offre élargie et plus accessible

L'accroissement et la multiplication de divers accès à l'éducation artistique visent à rendre le Conservatoire plus accessible tout en élargissant son impact éducatif. Un tel élargissement de l'offre éducative contribue à l'épanouissement culturel de la jeunesse québécoise, créant un environnement inclusif et diversifié.

2

Une institution reconnue qui fait rayonner le Québec

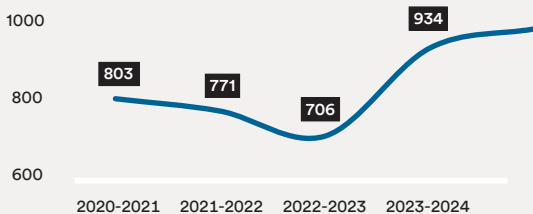
Le Conservatoire a également l'ambition de se faire connaître comme acteur majeur sur la scène artistique mondiale, faisant rayonner la richesse culturelle du Québec à travers le monde. Cette démarche s'accompagne d'une présence renforcée dans la sphère numérique, augmentant la visibilité de l'institution et de sa communauté auprès du grand public, au Québec, au Canada et à l'international.

4

Un milieu de travail mobilisant et performant

Le personnel du Conservatoire est un élément clé de la réussite de ce plan et constitue le pilier de notre réussite institutionnelle. Il doit disposer d'un cadre professionnel dynamique, inspirant et valorisant, propice à susciter un sentiment d'appartenance et de fierté, contribuant ainsi au succès des élèves, et à la performance de l'institution, caractérisée par une gestion efficiente des établissements du réseau et des ressources.

Demandes d'admission
2020-2021 à 2023-2024



Hausse importante des demandes d'admission

Le nombre de demandes d'admission pour l'année scolaire 2023-2024 a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente, avec une hausse de 42 % pour les programmes en musique et de 20 % pour ceux en art dramatique, ce qui témoigne du grand intérêt des futurs artistes pour l'enseignement de haut niveau dispensé par l'institution. Cette hausse importante combinée au financement additionnel accordé au Conservatoire en mars 2023 aura permis d'ouvrir 80 nouvelles places en musique pour l'année scolaire 2023-2024.

Révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

En 2023, le Conservatoire a procédé à la révision de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), qui doit être révisée et évaluée au moins une fois tous les dix ans, conformément aux exigences de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. La PIEA vise à définir et encadrer les modalités et conditions d'évaluation des élèves du Conservatoire. Dans le cadre de cette révision, la direction générale et la direction des études ont consulté diverses instances de la communauté du Conservatoire pour recueillir leurs commentaires et suggestions à l'égard des processus d'évaluation en place.

Ce processus de consultation et de réflexion a donné lieu à une politique révisée et modernisée, concentrée sur les programmes des niveaux supérieurs en musique. Les modifications ont permis de revoir certaines modalités, notamment concernant les plans de cours, l'assiduité et la ponctualité ainsi que les évaluations. Les changements apportés tiennent compte de l'évolution des pratiques pédagogiques dans le milieu des arts ainsi que de la tradition, la culture et la philosophie du Conservatoire.

Mise sur pied du Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste

Le 21 septembre 2023, le Conservatoire a inauguré son nouveau Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste, soulignant son engagement envers la santé physique et mentale de sa communauté. Ce nouveau service a pour mission d'offrir un soutien diversifié, notamment par la sensibilisation, la formation ainsi que des interventions sur le terrain. Point d'accès pour toute personne de la communauté du Conservatoire souhaitant obtenir de l'aide en regard de sa santé mentale et physique, le Bureau déploie ses actions à travers cinq volets : santé physique; santé psychologique; santé sociale et environnementale; prévention des violences à caractère sexuel, du harcèlement et de l'intimidation; et équité, diversité et inclusion.



Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste



Photo : Alexandre Lirette

Amélie Soulard, coordonnatrice du Bureau

Le Bureau est dirigé par la psychologue Amélie Soulard qui a été nommée dès sa création en septembre 2023 pour guider et structurer les initiatives de soutien au bien-être des artistes. S'appuyant sur sa solide expérience comme consultante en performance mentale, Mme Soulard travaille en étroite collaboration avec la direction pour établir des politiques adaptées afin de répondre aux besoins des artistes et les préparer à gérer les défis liés à leur pratique. Son parcours alliant une expertise en psychologie de la performance et une vaste expérience auprès d'athlètes et d'artistes constitue un atout précieux pour le Conservatoire.

Une première année sous le signe de la réussite

Sujets et thèmes traités lors des activités :

- Nutrition préperformance
- Sommeil et récupération
- Saines habitudes de performance
- Santé auditive
- Préparation mentale
- Saine consommation d'alcool et de cannabis
- Conseils en orientation

Nombre d'ateliers, webinaires et kiosques de sensibilisation : **15**

Nombre de rencontres d'accompagnement personnalisées : **61 (53 étudiant.e.s et 8 professeur.e.s)**

Taux de satisfaction moyen à l'égard du Bureau : **91 %**

Faits saillants de l'année (suite)

Partenariat entre l'OSM et le Conservatoire

Le 25 octobre 2023, le Conservatoire annonçait la mise en place d'un partenariat d'importance avec l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), lors d'un événement à la Maison symphonique de Montréal. Cette collaboration entre les deux institutions vise à enrichir l'éducation musicale à travers des activités dans différents conservatoires du Québec, incluant des sections musicales, des concerts de musique de chambre et des classes de maître.

Le point culminant de cette collaboration a été la présentation du concert *Rafael Payare à la rencontre des conservatoires* présenté à Val-d'Or le 2 juin 2024, marquant également le 60^e anniversaire du CMVD. Sous la direction du directeur musical Rafael Payare, les élèves ont eu l'occasion de se produire aux côtés de musiciennes et musiciens professionnels de l'OSM, interprétant des œuvres de Verdi, Mercure et Dvořák. Cet événement a permis à une cinquantaine d'étudiantes et étudiants de tous les conservatoires du réseau de vivre une expérience d'apprentissage unique et enrichissante. Ce fut l'occasion de perfectionner leur technique et de bénéficier de conseils et d'une expertise précieuse lors des répétitions intensives qui ont eu lieu quelques jours avant au Conservatoire de musique de Montréal.



Le partenariat a été dévoilé lors d'un événement préconcert à la Maison symphonique en compagnie de Marc Hervieux, directeur général du CMADQ; Madeleine Careau, cheffe de la direction de l'OSM; Isabelle Brais, épouse du premier ministre du Québec; Rafael Payare, directeur musical de l'OSM; et Hugues Cloutier, directeur du Conservatoire de musique de Val-d'Or.

Photo : Gabriel Fournier



Photo : Pascal Piché



Photo : Émilie Tremblay

David Beaudry, violon solo (Dvořák), lors du concert de l'Orchestre symphonique des conservatoires du Québec le 2 juin 2024 au Théâtre Téliébec à Val-d'Or. David Beaudry est étudiant à la maîtrise en violon auprès de Josée Aidans au Conservatoire de musique de Trois-Rivières.

Photo : Émilie Tremblay



Faits saillants de l'année (suite)

Les événements à travers le réseau

Chaque année, des centaines de représentations et d'événements offrent l'occasion de découvrir et de célébrer le talent des élèves du Conservatoire. En 2023-2024, non seulement le public est demeuré fidèle au rendez-vous, mais l'affluence a également enregistré une nette augmentation, avec plus de 10 000 spectateurs et spectatrices supplémentaires par rapport à l'année précédente. Ce sont ainsi plus de 44 000 personnes qui sont venues encourager la relève artistique à travers tout le réseau.

Établissements	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	CADM	CADQ
Activités pédagogiques	65	318	152	91	48	56	41	6	6
Assistance	3950	12 200	6600	6560	3300	3845	2600	3 120	2175

Plus de
780
événements

Plus de
44 300
spectateur.trice.s



Anne Xu, étudiante en piano dans la classe de Marlene Finn lors du concert des *Cent pianistes*, présenté en clôture du Festival du piano le 24 mars 2024.
Photo : DenisThibault



La pianiste Wan Lin Song de la classe de Richard Raymond en concerto avec l'Orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Montréal en novembre 2023 à la Maison symphonique.

Photo : Alexandre Lirette



L'opéra *Les Arts Florissants* avec les élèves des classes de chant de Sonia Racine et de Réal Toupin ainsi que l'Orchestre du CMQ, présenté à la salle Sylain-Leliève du Cégep de Limoilou en février 2024.

Photo : Jessica Latouche



CMR

Concert *Jubilate Deo* présenté en grande première en avril 2024 par le petit chœur et la chorale du CMR afin de marquer les festivités entourant les 50 ans du CMR. Il s'agit d'une œuvre originale pour chœur et orchestre de chambre composée par la professeure et cheffe de chœur Josée Fortin.

Photo : Jean-Pierre Rousseau



CMS

Une partie de la section des violoncelles de l'ensemble à cordes du Conservatoire de musique de Saguenay lors du concert des ensembles en décembre 2023. À l'avant-plan, Laurence Blackburn, élève de la classe de David Ellis.

Photo : Michel Baron



CMTR

Concert de l'Orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Trois-Rivières pour le lancement des festivités du 60^e anniversaire du CMTR, présenté devant une salle comble à la salle J.-Antonio-Thompson le 7 avril 2024.

Photo : Carl Salvail



CMVD

Concert *Rafael Payare à la rencontre des conservatoires* présenté par l'Orchestre symphonique des conservatoires de Québec au Théâtre Télébec de Val-d'Or le 2 juin 2024.

Photo : Émilie Tremblay



CADM

Voyage au bout de la nuit, présentée par les finissant.e.s du Conservatoire d'art dramatique de Montréal à l'hiver 2024 au Théâtre Rouge, dans une mise en scène d'Alice Ronfard.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



CADQ

Bon réveil, Hamelin!, la création collective des finissant.e.s du Conservatoire d'art dramatique de Québec, présentée à l'hiver 2024 au Théâtre du Conservatoire, dans une mise en scène d'Alexandre Fecteau.

Photo : Vincent Champoux

Faits saillants de l'année (suite)



Onze étudiant.e.s ont reçu une distinction du jury lors des examens terminaux. Ces distinctions sont décernées aux finissant.e.s de deuxième cycle universitaire qui ont offert une prestation de qualité supérieure lors de leur récital d'examen. Florence Tremblay (composition instrumentale), Inigo Gauthier-Mamaril (violoncelle), Joon Oh Kim (piano), Jonathan Huard (percussion), Justine Lefebvre (violoncelle), Juliette Duguay (harpe), Étienne Demers (alto), Marc-Étienne Leclerc (guitare), Evelyne Méthot (violoncelle), Rose Lebeau Sabourin (chant), et Jules Bastin-Fontaine (composition instrumentale).

Photos : Jean-Sébastien Jacques, Stéphane Bourgeois, Denis Thibault et Pascal Pépin

Performances magistrales de nos finissantes et finissants

Au terme de l'année scolaire 2023-2024, soixante-neuf étudiantes et étudiants du Conservatoire ont terminé leur premier ou deuxième cycle universitaire. Parmi eux, vingt-quatre jeunes comédiennes, comédiens et scénographes ont terminé leurs études en art dramatique, alors que quarante-cinq étudiantes et étudiants en musique ont achevé leur programme en interprétation ou en composition.

Autant de réussites n'auraient pas été possibles sans l'implication, les encouragements et le soutien du corps professoral. Dans la dernière année, le Conservatoire a pu compter sur l'appui d'une équipe d'environ deux cent trente-cinq professeurs à travers le réseau.

Premières portes ouvertes à la grandeur du réseau

Le 25 novembre 2023, le Conservatoire a organisé sa première journée portes ouvertes pour tous ses établissements à travers la province. Les conservatoires de Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or ont accueilli de jeunes passionnés de musique et de théâtre. Chaque établissement a soigneusement planifié diverses activités, telles que des cours publics, des essais d'instrument, des visites de locaux et des rencontres avec les professeurs, pour permettre aux futurs étudiantes et étudiants de poser des questions sur le processus d'admission et d'audition. L'événement a été l'occasion pour le Conservatoire de mettre de l'avant l'accessibilité et la variété de ses programmes en musique et en art dramatique.



Photos : André Querry

Anniversaires importants

80^e anniversaire du CMM

Le Conservatoire de musique de Montréal (CMM) a célébré sa 80^e rentrée scolaire en 2023, marquant un jalon important depuis son ouverture en 1943. Pour célébrer ces quatre-vingts années d'histoire, une programmation spéciale a été présentée, mettant à l'honneur l'Orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Montréal (OSCMM). Deux concerts présentés à la Maison symphonique de Montréal, sous la direction de Jean-Marie Zeitouni, ont particulièrement marqué cette année de célébrations.

Le 16 février, lors d'un concert-bénéfice en hommage au compositeur François Dompierre, l'OSCMM a interprété plusieurs œuvres dont le *Nocturne* de Debussy et le *Concerto pour piano no 1, op. 15* de Jacques Hétu. Cet événement précédait le grand concert du 80^e anniversaire du CMM, qui a eu lieu le 30 mars. La soprano Karina Gauvin s'est jointe à l'OSCMM pour cet événement d'envergure, qui a également rassemblé plusieurs chœurs et ensembles. Le public a eu l'occasion d'entendre des œuvres de Stravinsky, Mercure et Poulenc, ainsi qu'une création de la compositrice Florence Tremblay, étudiante dans la classe de Nicolas Gilbert au CMM. Le concert du 80^e anniversaire du CMM a été capté par Radio-Canada et est désormais accessible en réécoute sur OHdio.



Faits saillants de l'année (suite)



Concert retrouvailles inaugurant les festivités du 50e anniversaire du CMR, le 1^{er} octobre 2023. Avec la participation de l'Orchestre des jeunes du Québec maritime, de la chorale et des ami.e.s et ancien.ne.s du CMR.

Photo : Jean-Pierre Rousseau

50^e anniversaire du CMR

Le Conservatoire de musique de Rimouski (CMR) a célébré son 50^e anniversaire avec une programmation étoffée ayant pour thème *Ancré dans sa communauté*. Plusieurs événements se sont ajoutés à la programmation habituelle du CMR, dont des concerts spéciaux ainsi qu'une exposition rétrospective des cinquante ans du CMR. Les festivités ont été inaugurées le 1^{er} octobre avec un concert retrouvailles qui a rassemblé 120 musiciennes et musiciens et choristes autour d'un répertoire festif. Reconnu comme un acteur du rayonnement culturel de sa région, le CMR a élaboré une programmation anniversaire mettant en lumière ses nombreuses collaborations avec la communauté artistique locale ainsi que le talent de ses étudiantes et étudiants.



Au CMR, on jazz avec Carl Mayotte! Concert festif mêlant habilement deux mondes musicaux avec Carl Mayotte et ses musiciens, et les élèves du CMR, dans le cadre d'une tournée des conservatoires en mars 2024.

Photo : Jean-Pierre Rousseau



Lors de la 2^e édition des Fêtes baroques en octobre 2023, l'École de danse Quatre Temps s'est jointe à l'Orchestre baroque du CMR pour une prestation en concert, inaugurant ainsi une toute nouvelle collaboration.

Photo : Jean-Pierre Rousseau

Lauréate de la première édition du *Concours jeunes solistes*, présenté par le Conservatoire de musique de Rimouski et l'Orchestre symphonique de l'Estuaire, Aurélie Quimper-Bouchard a eu le privilège de se produire en concert avec l'OSE le 2 décembre 2023. Aurélie a complété son DEC en violon au CMR dans la classe d'Élise Lavoie.

Photo : Jean-Pierre Rousseau



Faits saillants de l'année (suite)

Des stages à l'étranger pour les étudiantes et étudiants en art dramatique



Le CADM à Avignon pour les 2^e année

La cohorte de 2^e année du Conservatoire d'art dramatique de Montréal a eu l'occasion de se produire au festival Off Avignon avec *Willy Protagoras enfermé dans les toilettes* de Wajdi Mouawad, mis en scène par Frédéric Blanchette. La pièce a été présentée du 29 juin au 15 juillet 2024 à l'Archipel Théâtre, avec 15 représentations devant un public totalisant 455 personnes. En parallèle, la troupe a eu l'occasion de se produire en théâtre de rue, avec des représentations de sa création collective mettant en scène une troupe vagabonde aux frontières de l'errance. Ce spectacle créé sous la direction artistique des professeurs Félix Beaulieu-Duchesneau et Célia Guin-Arsenault a été joué quatre fois.



Le CADM à New-York pour les 3^e année

En avril 2024, les finissantes et finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal ont effectué un voyage de plusieurs jours à New York où ils ont eu la chance de visiter le La MaMa Experimental Theatre Club. Ils ont pu explorer les archives du théâtre et découvrir le matériel scénique de productions emblématiques comme *Hair*. Ils ont aussi eu l'occasion d'approfondir leur compréhension du théâtre américain et du jeu réaliste en observant le travail des membres de l'Actor Studio. Ce voyage, riche en inspiration et en découvertes, aura un impact significatif sur leur parcours artistique.



Le CADQ à Londres pour un stage de combat scénique

Du 27 au 31 mai 2024, la cohorte de 2^e année en Jeu du Conservatoire d'art dramatique de Québec a suivi un stage de combat scénique au centre de formation ID Fight à Londres. Ce programme, certifié par la British Academy of Stage and Screen Combat, a permis aux participantes et participants d'acquérir des compétences fondamentales en combat à mains nues, essentielles pour le théâtre et le cinéma. De plus, six étudiantes et étudiants ont assisté à un atelier supplémentaire sur le maniement d'armes à feu en situations tactiques. Cette expérience enrichissante renforcera leurs pratiques artistiques futures.



Esquisse du décor du récital poétique *Nombreux seront nos ennemis* des étudiant.e.s de 2^e année du CADQ, présenté du 11 au 13 novembre 2023 au Studio Marc Doré.



Décor de *Bon réveil, Hamelin!*, la création collective des finissant.e.s du CADQ. Sur la photo, Jeanne Murdock et Charlotte Poirier, étudiante en Scénographie, ainsi que Marie-Pascale Chevarie, scénographe invitée.



Projets d'étudiant.e.s en Scénographie, présentés lors de l'Expo-scéno du 12 décembre 2023.



Œuvre trompe l'œil conçue dans le cadre du cours *Atelier d'accessoires* à l'hiver 2024. Sur la photo Salomé Tremblay, étudiante en Jeu.



Projets d'étudiant.e.s en Scénographie, présentés lors de l'Expo-scéno du 24 avril 2024.



Équipe de gestion

En plus des directrices et directeurs des neuf établissements d'enseignement, le directeur général du Conservatoire peut compter sur une équipe de gestionnaires chevronnés, œuvrant dans des domaines d'activités variés.

Plusieurs de ces gestionnaires font partie du comité de gestion du Conservatoire, dirigé par son directeur général. Au 30 juin 2024, ce comité regroupait les six personnes suivantes : le directeur général, le directeur des études, la directrice des ressources humaines et de la rémunération, la secrétaire générale, le directeur des ressources financières et matérielles¹, et la directrice des communications.

Le comité de gestion se réunit hebdomadairement pour assurer la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Conservatoire, ainsi que le suivi des dossiers institutionnels dans une dynamique de partage et d'échanges favorisant une prise de décision éclairée.

Photo : Stéphanie Bourgeois



Marc Hervieux, directeur général

Originaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, c'est au Conservatoire de musique de Montréal que Marc Hervieux découvre sa voix de ténor qui impressionne les enseignants. Il obtient son diplôme en 1997 à l'âge de 27 ans. Il est également diplômé de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal ainsi que de l'Advance Role Preparation Studio du Florida Grand Opera, à Miami. Il a été formé par des professeurs de chant aussi prestigieux que Sylvia Saurette, Diana Soviero, Ermanno Mauro, César Ulloa et Gerald Martin Moore.

Il participe par la suite à une tournée de Jeunesses Musicales Canada, dans le cadre de l'opéra *L'Elisir d'amore*, opéra buffa de Gaetano Donizetti (1797-1848), dans plusieurs villes du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Sur la scène nationale, il a chanté pour l'opéra de Montréal, Québec, Edmonton, Calgary, Vancouver, Victoria, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et s'est produit en concert d'un océan à l'autre avec les grands orchestres symphoniques du pays.

Au cours de sa carrière, Marc s'est fait entendre sur la scène internationale en répondant présent à de nombreuses invitations prestigieuses qui l'ont mené de Saint-Pétersbourg à Paris, en passant par Séoul, Metz, St-Paul/Minneapolis, Malaga, Taiwan et plusieurs autres.

Marc Hervieux a également joint sa voix à celles de nombreux artistes d'ici, dont Gilles Vigneault, Ginette Reno, Paul Daraïche, Éric Lapointe ainsi que l'artiste français Gérard Lenormand.

En décembre 2019, il reprenait pour la troisième année consécutive son rôle dans *Décembre*, la comédie musicale du temps des fêtes signée QUÉBECISSIME. En janvier 2020, il montait sur la scène du TNM afin de donner vie au poète Nelligan dans la nouvelle production de l'opéra du même nom.

Après avoir animé le magazine quotidien *Cap sur l'été* deux années consécutives, il transposa sa bonne humeur et son savoir musical dans l'émission de variétés *Virtuose*, animée par Gregory Charles et présentée à Radio-Canada.

Au microphone de la station radiophonique Radio-Classique pendant 4 ans, on a pu l'entendre sur les ondes de Radio-Canada à ICI Première, ICI Musique et ICI Musique Classique avec son émission *La Dolce Vita*, et antérieurement *Les Brunchs musicaux*. À l'automne 2024, il a succédé à Claude Saucier à la barre de la populaire émission *C'est si bon*.

Marc Hervieux est aussi lauréat de plusieurs prix et bourses, dont entre autres le prix Diana-Soviero de l'Opéra de Montréal, la bourse de la Fondation Charles-Émile-Gadbois, la bourse Gautier-Létourneau, ainsi que celle de la Fondation Jacqueline-Desmarais durant trois années consécutives. Il a enregistré plus de 10 albums, dont 3 disques d'or et a reçu 3 Félix.

Depuis août 2022, Marc Hervieux occupe fièrement le poste de directeur général du Conservatoire.

1. Le 4 juin 2024, la Direction des ressources financières, matérielles et technologiques est devenue la Direction des ressources financières et matérielles, et une Direction des technologies de l'information a été créée. Le 18 juin 2024, M. Rodolphe Contant a été nommé à la tête de la nouvelle Direction des technologies de l'information. Il est entré en fonction le 26 août 2024.



Jean-François Latour, directeur des études

Avant d'occuper le poste de directeur des études au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, Jean-François Latour a été directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières. Il a également été professeur de piano, de musique de chambre et de pédagogie instrumentale ainsi que responsable du programme en interprétation classique à l'École de musique de l'Université de Sherbrooke.

Parallèlement à son enseignement, il a présenté des concerts dans plusieurs grandes villes d'Europe et d'Amérique du Nord. Invité comme soliste par plusieurs orchestres, il a également donné des concerts en Chine, au Japon et en Afrique du Sud. On a pu l'entendre sur les ondes de la Radio Suisse-Romande, la Radio Audizioni Italiane, la Radio-Télévision Belge de la langue Française, la Chicago Classical Radio, la Vermont Public Radio et la Société Radio-Canada.

Il a complété les programmes Artist Diploma (2002) et Graduate Performance Diploma (2000) au Peabody Conservatory of Music de Baltimore et a obtenu un Artist Diploma du Royal Conservatory of Music de Toronto (2001). Il détient de plus un baccalauréat (1996), une maîtrise (1998) et un doctorat (2012) de l'Université de Montréal.



Jessie Guevremont, directrice des ressources humaines et de la rémunération

Forte de ses études au baccalauréat en administration des affaires, membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) et accréditée professionnelle en conformité de la paie, Jessie Guevremont a su diversifier ses compétences en gestion des ressources humaines au fil de ses diverses expériences professionnelles. Plus particulièrement en gestion des relations de travail, de la rémunération et des avantages sociaux et de la gestion administrative. Elle maîtrise bien le contexte des organismes publics et parapublics et des particularités de son encadrement.

Jessie Guevremont œuvre au Conservatoire depuis mars 2016, tout d'abord à titre de responsable des ressources humaines et de la rémunération, puis depuis juin 2020, elle assume la fonction de directrice des ressources humaines et de la rémunération du Conservatoire. Mme Guevremont a à cœur d'assurer une coordination harmonieuse de sa direction et d'instaurer des relations de confiance avec les divers intervenants et employés avec lesquels elle interagit.



Michèle Bernier, secrétaire générale

Membre du Barreau du Québec depuis 1991, M^e Bernier a commencé sa carrière en pratique privée avant de se tourner vers l'administration publique. Elle a relevé de nombreux défis au Musée national des beaux-arts du Québec, où elle a travaillé de 2000 à 2019. Elle y a d'abord exercé dans le domaine de la gestion des ressources humaines et des relations de travail, puis elle y a occupé les fonctions de conseillère juridique et de secrétaire du conseil d'administration du Musée et de sa Fondation.

Depuis juillet 2019, M^e Bernier occupe le poste de secrétaire générale du Conservatoire. Dans ce rôle, elle agit comme secrétaire du conseil d'administration et de ses comités, tout en agissant comme conseillère juridique pour l'institution. Elle veille à la conformité des pratiques de gouvernance et garantit le respect du cadre légal et administratif applicable aux diverses activités du Conservatoire. Ses responsabilités couvrent un vaste éventail de champs d'action, qui l'amènent à agir comme répondante pour le Conservatoire sur diverses questions telles l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels, l'éthique et l'intégrité et le développement durable.

Équipe de gestion

Photo : Stéphane Bourgeois



Yves Lorange, directeur des ressources financières, matérielles et technologiques

Yves Lorange est détenteur d'une formation universitaire en administration des affaires, dont un MBA, et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA).

Yves Lorange possède, entre autres, une solide expertise en gestion, en finances et comptabilité, en planification, en gouvernance et gestion des risques, acquise dans différents domaines d'activité, dont le milieu de l'enseignement. Au fil de sa carrière, il a su mettre de l'avant sa grande capacité d'adaptation et d'intégration en assurant un rôle de gestion et d'expert-conseil pour diverses entreprises. Il est réputé pour son leadership et son efficacité orientée vers l'atteinte de résultats concrets et la prise de décision.

Il met maintenant à profit sa grande expertise auprès du Conservatoire comme directeur des ressources financières et matérielles depuis mars 2022.

Photo : Stéphane Bourgeois



Isabelle Bérubé, directrice des communications

Titulaire d'un baccalauréat en communication publique de l'Université Laval, Isabelle Bérubé cumule plus de 20 années d'expérience en communication. Elle a travaillé plusieurs années en événementiel, notamment pour le Festival d'été de Québec et sa compagnie sœur 3 E, ainsi que pour ComediHa!, où elle a mené de front plusieurs campagnes de communication. Elle a acquis au fil des ans une solide expérience en marketing culturel, en organisation d'événements, en publicité, en gestion de projets et en développement de stratégies numériques. En outre, elle a procédé à la mise sur pied de campagnes publicitaires importantes et a orchestré la refonte de sites web majeurs.

Isabelle Bérubé est entrée en fonction au Conservatoire à l'automne 2019 à titre de coordonnatrice aux communications et à la stratégie numérique. En tant que gestionnaire, son mandat visait à soutenir les actions de communication des différents intervenants du siège social et du réseau et à renforcer le virage numérique au sein de l'organisation.

En juin 2024, le Service des communications et de la stratégie numérique est devenu la Direction des communications. À la tête de cette nouvelle direction, Mme Bérubé a notamment pour mandat de poursuivre activement les nombreuses initiatives de visibilité, de rayonnement et de relations publiques de l'institution, tout en assurant un mode de fonctionnement cohérent et efficace en matière de communications à travers le réseau du Conservatoire.

Photo : Stéphane Bourgeois



Julie Carmen Lefebvre, bibliothécaire coordonnatrice

Détentrice d'une maîtrise en science de l'information de l'Université McGill en 2018, Julie Carmen Lefebvre travaille en milieu universitaire depuis tout près de dix ans. Elle est également titulaire d'une maîtrise en musique, profil interprétation de l'Université de Montréal.

Durant son parcours professionnel, Mme Lefebvre a assuré différentes fonctions au sein de l'École de musique Schulich de l'Université McGill, dont le traitement documentaire ainsi que le service de référence auprès du corps professoral et des étudiantes et étudiants. Elle a également participé à la création et au renouvellement de guides thématiques spécifiquement dédiés à la diversité en milieu musical. Bien impliquée dans le milieu documentaire, elle a cultivé de précieuses collaborations avec différents éditeurs et éditrices.

En tant que musicienne professionnelle, elle a occupé le poste de musicothécaire au sein de plusieurs organismes culturels d'importance du Québec.

Mme Lefebvre fait partie du personnel d'encadrement et a sous sa supervision directe l'équipe des bibliotechniciennes et bibliotechniciens de Montréal et de Québec. Elle assure également un rôle de soutien-conseil auprès des cinq personnes responsables des bibliothèques dans chacun des établissements en région, soit Gatineau, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



Marie-Josée Leblanc, administratrice du CMM et CADM

Marie-Josée Leblanc, administratrice du Conservatoire de musique et du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, est une gestionnaire possédant 25 ans d'expérience tant dans le secteur public que privé. Détenant une Maîtrise en Administration publique – volet pour gestionnaires de l'École d'administration publique de Montréal, elle a conçu et mis en place de nombreux plans d'affaires performants afin de maximiser les opérations tout en assurant la satisfaction de la clientèle. Elle a développé, au fil du temps, de grandes habiletés à planifier, à diriger et à contrôler les ressources tout en assurant un développement des organisations et des individus de façon créative et stimulante.

Elle assure l'encadrement de toute l'équipe du personnel de Montréal, soit le personnel de bureau, les techniciens ainsi que les professionnels œuvrant à Montréal. Elle a notamment été recrutée pour assurer la mise en place d'une équipe de gestion combinée pour les deux conservatoires et afin de développer un plan d'action permettant d'assurer les revenus autonomes du CMADQ par les locations.

Photo : Alexandre Lirette



Amélie Soulard, coordonnatrice du Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste

Amélie Soulard détient un baccalauréat en psychologie (2001) et une maîtrise en psychologie du sport, pédagogie et intervention de l'Université d'Ottawa (2003) et un doctorat en psychologie organisationnelle de l'Université de Sherbrooke (2016). Professeure associée à la Faculté des sciences de l'activité physique de l'Université de Sherbrooke et enseignante au Conservatoire de musique de Montréal où elle est chargée du cours *Psychologie de la performance scénique* depuis 2017, elle se spécialise en psychologie de la performance humaine sous diverses formes et différents contextes.

Elle travaille depuis 2010 à titre de professionnelle affiliée à Excellence Sportive Sherbrooke, où elle offre des services de psychologie du sport pour les athlètes de niveaux Espoir, Relève, Élite et Excellence de la région de l'Estrie. Elle est aussi psychologue et consultante en performance mentale principale à l'Institut National du Sport du Québec depuis 2013 et accompagne des athlètes olympiques et paralympiques dans l'atteinte de leurs rêves. Elle possède une expérience internationale et une expertise interculturelle, ayant habité pendant 5 ans en Malaisie et travaillé avec des athlètes de niveaux national et international canadiens, français et singapouriens.

Collège des directeurs (suite)

Le Collège des directeurs réunit les directeurs et directrices de chacun des neuf établissements d'enseignement du Conservatoire ainsi que le directeur général et le directeur des études. Cette instance se rencontre sur une base hebdomadaire afin de permettre l'échange d'information, le partage de bonnes pratiques et permet au groupe de travailler en toute collégialité pour un développement intégré du Conservatoire, partout au Québec.

Les autres gestionnaires du Conservatoire sont invités périodiquement à se joindre à un « Collège des directeurs élargi » pour présenter et traiter de diverses questions touchant les opérations et la gouvernance du Conservatoire.

Photo : Éva Maude TC



Geoffrey Gaquère, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM)

Geoffrey Gaquère est originaire de la Belgique où, de 1993 à 1996, il y a étudié l'interprétation théâtrale au Conservatoire de Bruxelles. C'est toutefois au Québec qu'il a complété sa formation en jeu, à l'École Nationale de Théâtre du Canada, sous la direction d'André Brassard et d'Alice Ronfard, après avoir été séduit par un spectacle des finissantes et finissants, mis en scène par Wajdi Mouawad. Depuis sa sortie de l'école il y a 22 ans, Geoffrey Gaquère a travaillé comme comédien dans plusieurs compagnies de théâtre de renom, telles que le Théâtre du Nouveau Monde, Théâtre Denise-Pelletier et Le Centre du Théâtre d'Aujourd'hui. En parallèle, il a poursuivi une carrière de metteur en scène centrée sur la création, notamment à La Licorne et au Rideau Vert. Depuis 2014, M. Gaquère était directeur artistique et codirecteur général du Théâtre Espace Libre. Durant son passage, il aura travaillé sur plusieurs fronts afin de déployer un plan stratégique qui amènera des résultats concrets et positifs pour l'institution. Très engagé dans le milieu théâtral, M. Gaquère est particulièrement sensible aux défis auxquels fera face la nouvelle génération d'interprètes et de créateurs. Il aspire à mieux les outiller pour leur passage à la pratique professionnelle en leur insufflant la passion, la curiosité et le dépassement de soi.

Photo : Kevin Millet



Jonathan Gagnon¹, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec (CADQ)

Diplômé du Conservatoire d'art dramatique de Québec en 2003 (Jeu) et en 2009 (Mise en scène et création), Jonathan Gagnon a joué dans plus d'une soixantaine de productions théâtrales, au Québec et ailleurs : *Exercices de style* et *Cabaret* (Théâtre du trident), *Hosanna ou la Shéhérazade des pauvres* (TNM), *Ne m'oublie pas* (Théâtre Duceppe), *Waitress* (ComediHa – Espace St-Denis et Salle Albert-Rousseau) et plusieurs autres.

En 2018, son travail est remarqué dans le solo *Extras et ordinaires* (Théâtre de Passage/ Premier Acte), interprétation pour laquelle il est nommé pour le Prix Paul-Hébert (meilleur premier rôle) ainsi que pour le prix de la meilleure interprétation masculine lors des Prix de l'association québécoise des critiques de théâtre (AQCT). En 2020, le journal *Le Soleil* et *Ici Radio-Canada Québec* le consacrent personnalité de l'année, catégorie théâtre. Enfin, pour son interprétation dans *Exercices de style*, il reçoit le prestigieux prix Paul-Hébert en 2021.

En plus du théâtre, on a pu le voir au cinéma dans plusieurs longs métrages tels *Gerry*, *Le grand départ*, *Norboung* et la comédie à grand succès *De père en flic*. À la télévision, il a participé à de nombreuses séries comme *Les bougons*, *La galère*, *District 31*, *La faille 2* et *Géolocaliser l'amour*. En 2025, il incarnera le charmant Valentin dans la série jeunesse *Les lutins magnifiques*. Enfin, on a pu le voir dans de nombreuses publicités.

En 2022, il est diplômé de HEC Montréal après avoir complété un Microprogramme en gestion d'organismes culturels.

1. Entrée en fonction le 3 juin 2024 (en remplacement de M. Jean-Sébastien Ouellette, qui a occupé les fonctions de directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec jusqu'au 4 juin 2024)

Photo : Stéphanie Bourgeois



Marc Langis, directeur du Conservatoire de musique de Gatineau (CMG)

Directeur du Conservatoire de musique de Gatineau depuis 2015, Marc Langis a partagé la scène avec Céline Dion pendant 20 ans avant sa nomination au Conservatoire.

Natif de Trois-Rivières, sa passion pour la musique remonte à son tout jeune âge. Il entame sa formation musicale au Conservatoire de musique de Trois-Rivières. Par la suite, l'étude du chant choral le met en contact avec le répertoire des grands maîtres de la Renaissance et de la période baroque en particulier, en plus de lui permettre de découvrir la chanson française ainsi qu'une vaste sélection d'œuvres populaires provenant de différentes traditions musicales du monde entier. Il commence son apprentissage de la basse vers l'âge de treize ans.

Bachelier de l'Université McGill, M. Langis détient une maîtrise en Interprétation Jazz de l'Université de Miami, Floride. Compositeur respecté, il a également écrit plusieurs chansons à succès pour des artistes reconnus. Très en demande à une époque comme musicien de studio, il a joué sur plus d'une soixantaine d'albums, notamment aux côtés de Robert Charlebois, Isabelle Boulay, Daniel Lavoie ou encore Jean-Pierre Ferland. Il a entre autres participé à la création de la musique d'*Alegria* du Cirque du Soleil aux côtés du compositeur René Dupéré.

Photo : Alexandre Lirette



Luc Chaput², directeur du Conservatoire de musique de Montréal (CMM)

Fier diplômé du Conservatoire de musique de Montréal, Luc Chaput a obtenu des diplômes en hautbois, musique de chambre, harmonie et contrepoint, entre 1987 et 1990. Pédagogue reconnu, M. Chaput a enseigné le hautbois et dirigé des orchestres de jeunes pendant plus de vingt ans.

En 2012, il a été à l'emploi de l'Orchestre Métropolitain de Montréal, d'abord comme directeur au développement des affaires, par la suite comme directeur de la production et des tournées et, à compter de 2022, comme directeur du personnel artistique. M. Chaput a évolué dans le milieu de la musique en exerçant diverses fonctions.

Durant sa carrière prolifique, il a également travaillé comme professeur, musicothécaire, musicien, chef d'orchestre, directeur musical et administrateur.

Photo : Stéphanie Bourgeois



Jean-Fabien Schneider, directeur du Conservatoire de musique de Québec (CMQ)

Titulaire d'un doctorat en piano de l'Université de Montréal où il figure sur la liste d'honneur du doyen, Jean-Fabien Schneider est le directeur du Conservatoire de musique de Québec (CMQ) depuis le 24 janvier 2022.

M. Schneider a débuté ses études pianistiques à l'âge de sept ans en France au Conservatoire de Toulouse. Dix ans plus tard, il entre à l'École Normale de Musique de Paris et y obtient une Licence de Concert avec félicitations du jury. Il complète ensuite sa formation en Russie au Conservatoire Tchaïkovski de Moscou, où il obtient un diplôme de troisième cycle avec la note maximale. Lauréat de plusieurs prix de concours internationaux, dont le Premier Grand Prix du Concours International Maria Youdina de Saint-Pétersbourg, il a mené une carrière musicale en Europe, en Russie, au Japon, en Chine, aux Caraïbes et au Canada.

En 2015, M. Schneider est devenu le directeur du département piano du Conservatoire de l'Université McGill. Durant ses années en poste, il y dirige une équipe d'une vingtaine de professeurs et d'une dizaine d'examineurs et assure la tenue des diverses activités de son département. M. Schneider est également fondateur du festival Les Printemps Slaves (anciennement Saisons Russes de Montréal), un événement annuel entièrement consacré à la musique classique russe et slave qui a fêté son 10^e anniversaire en 2023.

2. Entrée en fonction le 4 juin 2024 (en remplacement de Mme Manon Lafrance, qui a occupé les fonctions de directrice du Conservatoire de musique de Montréal jusqu'au 14 juin 2024)

Collège des directeurs (suite)

Photo : Stéphanie Bourgeois



Annie Vanasse, MBA, Adm.A., directrice du Conservatoire de musique de Rimouski (CMR)

Mme Vanasse est directrice du CMR depuis 2018 et y enseigne de plus la contrebasse. Avant d'occuper les fonctions de directrice du CMR, Mme Vanasse enseignait la contrebasse au Conservatoire de musique de Saguenay, où elle a d'ailleurs étudié à ses débuts. Elle enseignait aussi à l'École de musique de Chicoutimi et au Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En 1993, elle a joint les rangs de l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et y a été contrebasse solo à partir de 2001.

Annie Vanasse se produit régulièrement avec différents ensembles, dont le Quatuor Saguenay, La Pietà, Les Violons du Roy et les orchestres symphoniques de Québec, de Sherbrooke et de l'Estuaire. Elle est régulièrement invitée à jouer dans des festivals de musique chambre dont Les Concerts aux Îles du Bic. Lauréate d'un premier prix à l'unanimité en contrebasse et en musique de chambre, ainsi que détentrice d'un certificat de stage de perfectionnement orchestral du Conservatoire, elle a de surcroît obtenu de nombreuses bourses et a été lauréate de plusieurs concours. Mme Vanasse est de plus appelée à participer à différents jurys de concours de musique, dont le Concours de musique du Canada.

Elle a siégé au conseil d'administration de la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec de 2018 à 2021. Elle siège au conseil d'administration de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec depuis 2010 et y agit à titre de vice-présidente depuis 2024.

Mme Vanasse a obtenu une maîtrise en musique au terme de ses études au Conservatoire de musique de Québec et détient également une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université du Québec à Montréal. Elle a œuvré en gestion pour diverses organisations des secteurs de la culture, de l'éducation, du tourisme et des technologies.

Photo : Stéphanie Bourgeois



Louise Bouchard, directrice du Conservatoire de musique de Saguenay (CMS)

Premier prix en flûte et en musique de chambre et diplômée en études supérieures du Conservatoire de musique de Saguenay, Louise Bouchard a aussi étudié à l'Université McGill et suivi plusieurs stages de formation avec des maîtres reconnus.

Dans le courant de sa carrière, elle a été membre du Quintette à vent et flûte solo de l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de plusieurs orchestres symphoniques, dont l'Orchestre des jeunes du Québec, celui de l'Université McGill, l'Orchestre symphonique réseau des conservatoires de musique du Québec et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières.

En 2015, Louise Bouchard est devenue directrice du Conservatoire de musique de Saguenay, sa ville d'origine, après y avoir enseigné la flûte traversière pendant 29 ans. Elle enseigne aussi la musique de chambre et la flûte dans plusieurs camps musicaux d'été.

Mme Bouchard siège également au conseil d'administration du Festival de musique du Royaume et de l'Orchestre du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Eve Martin, directrice du Conservatoire de musique de Trois-Rivières (CMTR)

Diplômée du Conservatoire de musique de Québec, Eve Martin a obtenu un Prix avec grande distinction en chant du Conservatoire. Elle a également poursuivi une formation aux études supérieures en gestion d'organismes culturels de HEC Montréal. La musique, l'éducation et la jeunesse ont toujours guidé ses choix à travers son parcours professionnel. Musicienne, professeure et gestionnaire à la fois, Mme Martin a travaillé dans plusieurs écoles de musique, notamment l'École de musique Vincent-d'Indy.

Elle est présidente du conseil d'administration du Moulin à Musique, une compagnie qui crée, produit et diffuse des spectacles musicaux dédiés au jeune public à des fins artistiques, éducatives et sociales. Mme Martin siège également au sein du conseil d'administration de la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec depuis 2019.

Elle y a d'abord occupé la fonction de vice-présidente et y occupe maintenant depuis 2021 la fonction de trésorière.



Hugues Cloutier, directeur du Conservatoire de musique de Val-d'Or (CMVD)

Hugues Cloutier est pianiste classique de formation. Diplômé du Conservatoire de musique de Québec au deuxième cycle universitaire avec grande distinction, M. Cloutier est également titulaire d'un doctorat en interprétation de l'Université de Montréal.

Fort d'une riche carrière comme soliste et chambriste qui l'a mené à gagner un Prix Opus en 2021 pour le meilleur concert de l'année, M. Cloutier a également travaillé comme accompagnateur auprès de la soprano Marie-Josée Lord, du Concours International de violon Wieniawski et du Festival d'opéra de Québec.

Pédagogue, il enseigne le piano depuis plus de 30 ans, autant en privé que pour diverses institutions. M. Cloutier s'est d'ailleurs joint en 2011 au corps professoral du Conservatoire de musique de Val-d'Or. Depuis, il est à l'emploi de l'établissement en tant que professeur de piano, accompagnateur et professeur de formation musicale et auditive.

Hugues Cloutier a été nommé à la direction du Conservatoire de musique de Val-d'Or le 21 juillet 2021, après en avoir assumé l'intérim dès le mois de janvier de cette même année. Bien impliqué dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Cloutier est fort apprécié et reconnu par le milieu culturel régional. Il siège depuis 2021 au conseil d'administration de Val-d'Or en concert.

Effectif étudiant

Musique et art dramatique | Programmes réguliers au 30 septembre 2023

Musique	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préparatoire (primaire et secondaire)	86	92	123	65	75	53	59	553
Collégial	9	33	18	16	3	14	8	101
1 ^{er} cycle universitaire	3	74	26	7	2	4	2	118
2 ^e cycle universitaire	3	41	14	0	0	2	0	60
Stage de perfectionnement	0	6	1	0	1	0	0	8
Total	101	246	182	88	81	73	69	840

Art dramatique	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 ^{er} cycle universitaire)	30	34	64
Scénographie (1 ^{er} cycle universitaire)	0	11	11
Mise en scène et création (2 ^e cycle universitaire)	0	3	3
Total	30	48	78

Musique | Programmes externes

Musique	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Volet éveil musical	0	2	0	17	0	3	0	22
Volet général	12	23	2	100	25	23	18	203
Volet préconservatoire	6	78	22	5	2	8	13	134
Total	18	103	24	122	27	34	31	359



La section des cuivres de l'Orchestre symphonique des conservatoires du Québec lors du concert *Rafael Payare à la rencontre des conservatoires*, présenté le 2 juin 2024 au Théâtre Télébec de Val-d'Or.

Photo : Émilie Tremblay

Le finissant Jonathan Daniel lors d'une scène de la production *Voyage au bout de la nuit* de Wajdi Mouawad présentée à l'hiver 2024 au Théâtre Rouge du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, dans une mise en scène d'Alice Ronfard.
Photo : Alexandre Lirette



Sanction des études

La sanction des études en musique et en art dramatique 2023-2024

Musique	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Certificat d'études préparatoires	12	13	9	11	3	5	4	57
Certificat d'études collégiales	1	2	4	1	0	0	0	8
Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)	2	10	7	4	0	3	1	27
Diplômes de 1 ^{er} cycle universitaire	0	3	0	0	0	0	0	3
Baccalauréat en musique (B. Mus.)	3	12	5	2	0	0	0	22
Diplômes de 2 ^e cycle universitaire	2	8	0	0	0	1	1	12
Maîtrise en musique (M. Mus.)	0	15	2	0	0	0	0	17
Certificat de stage de perfectionnement en musique	0	4	3	0	1	0	0	8
Total	20	67	30	18	4	9	6	154

Art dramatique	CADM	CADQ	Total
Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	10	14	24
Diplôme de 2 ^e cycle universitaire	0	0	0
Total	10	14	24



Les finissant.e.s en Jeu et en Scénographie du CADQ lors de la pièce *L'Odyssée d'après Homère*, leur dernière production de la saison, présentée au Théâtre du Conservatoire en mai 2024, dans une mise en scène de Maxime Perron.

Photo : Vincent Champoux

Musique | Primaire et secondaire

Certificat d'études préparatoires en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Hou, Yuchen	Violon
Liu-Bai, Catherine	Violon
Marsolais, Léandre	Percussion
Martin, Mélia	Flûte
Nguyen-Vu, Kien	Violon
Rudloff Macias, Emil	Piano
Shlepchyan, Meri	Flûte
Winlow, William	Piano
Xiao, Gracelyn	Violon
Yang, Nuancheng	Clarinete
Yang, Nuancheng	Piano
Yuan, Eric	Guitare

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Desrosiers, Romy	Contrebasse
Fortier, Dahlia	Trompette
Lacroix, Nourit	Violon
Li, Michael	Violon
Liu, Diane	Piano
Marquis Pelletier, Emmanuel	Violoncelle
Martel, Rosemarie	Tuba
Rioux, Alice	Alto
Shi, Phillip	Piano
Turmel, Éli	Trombone
Villeneuve, Nam Huy	Violoncelle
Zhao, Annie	Chant
Zhou, Yuqing	Piano

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Boivin, Henri	Piano
Cao, Jia Rong	Piano
Cliche, Thomas	Guitare
Côté, Rachel	Trombone
Davoll, Owen	Violoncelle
Gauthier, Gabriel	Piano
Hofstetter, Kenzo	Trombone
Lacroix, Rafaella	Tuba
Polomat, Sophia	Clarinete



Éléa Bernier étudie au Conservatoire de musique de Saguenay en violoncelle dans la classe de David Ellis depuis l'automne 2018. Elle poursuit sa formation au niveau collégial au CMS.

Photo : Émilie Tremblay

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Castonguay, Léa	Hautbois
Cavanagh, Justine	Piano
Dubé, Samuel	Violon
Dumas, Félix-Olivier	Piano
Lavoie-Darling, Adrien	Piano
Lévesque, Justin	Chant
Lévesque, Justin	Guitare
Quimper-Bouchard, Émile	Violoncelle
Robichaud, Heidi	Saxophone
Skelling-Paquin, Rébecca	Chant
Skelling-Paquin, Rébecca	Piano

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY	
Bernier, Éléa	Violoncelle
Brassard, Marissa	Clarinete
Garneau, Francis	Violon

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	
Bernier, Nicolas	Piano
Déry, Jolie-Ann	Alto
Desbordes-Boom, Carolyne	Percussion
Dubé-Lefebvre, Méria	Violoncelle
Gayton, Marguerite	Piano

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR	
Lalancette, Rébecca	Euphonium
Laroche, Laeticia	Saxophone
Murphy, Antoine	Piano
St-Amour-Lacroix, Clément	Piano

Sanction des études (suite)

Musique | Collégial

Certificat d'études collégiales en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Bédard, Jérémie*	Clarinette
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Gachet-Lucena, Gabriel*	Harpe
Jimenez Arango, Pablo	Contrebasse
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Boulanger, Pascale*	Chant
Dorion-Thériault, Vincent*	Violoncelle
Gilbert, Clara	Violon
Haller, Corbin*	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Cimon, Laurie-Émeraude	Chant

* À partir de la session d'hiver 2024, le Conservatoire ne sanctionne plus systématiquement le certificat d'études collégiales (CEC), portion spécifique de la formation collégiale, pour les étudiantes et étudiants inscrits au diplôme d'études collégiales (DEC). Seuls les élèves inscrits exclusivement au CEC seront sanctionnés. Le nom des élèves comportant un astérisque sont les derniers cas de sanction automatique d'un CEC, leur programme ayant été complété avant la session d'hiver 2024.

Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Baril, Marika	Flûte
Gingras, Emmanuel	Violoncelle
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Boudrias, Rania	Harpe
Chapleau, Jacinthe	Violon
El-Chabab, Eric	Guitare
Finnerty, Simon	Alto
Gachet-Lucena, Gabriel	Harpe
Kizozo-Izia, Enuel René	Basson
Martin, Stella-Rose	Chant
Paradis, Laurianne	Cor
Veilleux, Simon	Percussion
Zhai, Angela	Piano
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Charest-Bouthillette, Manylou	Piano
Fromageot, Constance	Harpe
Haller, Corbin	Violon
Ikemura, Mai Robitaille	Piano
Labrie, Naomi	Harpe
Petukhov, Arina Mireille	Chant
Rochon, Camille	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Banville, Jules-Alex	Piano
Brillant, Elodie	Piano
Dermine, Emmie Léa	Clavecin
Quimper-Bouchard, Aurélie	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	
Camden, Sara Ève	Violon
Inchin, Yvan	Violoncelle
Roy, Vincent	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR	
Thérien, Jacmelle	Violon



Yvan Inchin, étudiant en violoncelle dans la classe de Sébastien Lépine, a complété son DEC au Conservatoire de musique de Trois-Rivières.

Photo : Carl Salvail

Musique | Premier cycle universitaire

Diplôme d'études spécialisées en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Boutin, Aron	Percussion
Veilleux, Simon	Percussion
Zeng, Ziting	Piano

Baccalauréat en musique, profil interprétation

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Dallaire, Emile	Piano
Noël-De-Tilly, Annie	Flûte
Rouleau-Simard, Félix	Percussion
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Baland-Capdet, Amelie	Chant
Bégin, Juliette	Trompette
Dénomée-Parent, Béatrice	Violon
Deslauriers-Allain, William	Contrebasse
Diamant, Aneska	Chant
Geneau, Florence	Violoncelle
Jankelovics, Liam	Contrebasse
Lapatrie, Loïc	Trompette
Morao Barreto, Sofia Gabriela	Alto
Raynault, Alexis	Composition
Shao, Rui-Yu	Violon
Stephanos, Kaïla	Flûte
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Lefebvre-Pellegrino, Élie	Chant
Porter, Laurent	Piano
Palud, Charles-Etienne	Piano
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Cimon, Laurie-Émeraude	Piano
Poirier, Jean-Félix	Percussion

Baccalauréat en musique, profil composition

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Côté, Alexandre	Composition instrumentale
Gagnon, Charles	Composition instrumentale



William Deslauriers-Allain a complété son baccalauréat en contrebasse dans la classe de Joel Quarrington au Conservatoire de musique de Montréal. Il poursuit ses études à la maîtrise au CMM.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



Laurie-Émeraude Cimon a terminé son baccalauréat en piano dans la classe de Maurice Laforest au Conservatoire de musique de Rimouski.

Photo : Jean-Pierre Rousseau

Sanction des études (suite)



Rébecca Veilleux a obtenu un certificat de stage de perfectionnement en chant dans la classe de Sonia Racine au Conservatoire de musique de Québec.

Photo : xxx

Musique | Deuxième cycle universitaire

Diplôme d'artiste en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Medeiros, Simon	Percussion
Rouleau-Simard, Félix	Percussion
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Goyette-Forget, Mathilde	Violon
Pan, Christine	Piano
Vézina, Gabrielle	Chant

Diplôme d'études supérieures spécialisées en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Bégin, Juliette	Trompette
Jankelovics, Liam	Contrebasse
Prag, Danielle	Piano
Vinals-Castonguay, Thomas	Chant
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	
Demers, Étienne	Alto
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR	
Wang, Xiaoqing	Piano

Diplôme d'études supérieures en musique II

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Arsenault, Olivier	Composition électroacoustique

Maîtrise en musique, profil interprétation

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Barozzi, Elsa	Violon
Bertrand, Marianne	Chant
Duguay, Juliette	Harpe
Gauthier-Mamaril, Inigo	Violoncelle
Kim, Joon Oh	Piano
Lacombe, Meggie	Violon
Lefebvre, Justine	Violoncelle
Lepage, Maxime	Tuba
Lévesque, Felicia	Flûte
Ménard, Jérémie	Clarinette
Méhot, Evelyne	Violoncelle
Raynault, Alexis	Composition
Tremblay, Florence	Composition
Vaillancourt, Mathilde	Flûte
Xiao, Zhan Hong	Piano
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Huard, Jonathan	Percussion
Lebeau Sabourin, Rose	Chant

Certificat de stage de perfectionnement en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Barozzi, Elsa	Violon
Chaput, Philippe	Contrebasse
Laniece, Leo	Contrebasse
Saucier-Lafond, Anaïs	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Veilleux, Rébecca	Chant
Vaillancourt, Sophie	Hautbois – stage 1
Vaillancourt, Sophie	Hautbois – stage 2
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY	
Gagnon, Anne-Frédérique	Guitare

Art dramatique | Premier cycle universitaire

Diplôme en art dramatique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL	
Abdelwahab, Neil	Jeu
Bédard, Romy	Jeu
Buaron, Jonathan	Jeu
Daniel, Diad Jonathan	Jeu
Gallegos, Fabian-Andoni	Jeu
Latreille, Laurence	Jeu
Mouscardy-Plamondon, Kiamika	Jeu
Price, Audrey	Jeu
Ravat, Justine	Jeu
Turgeon, Léonard	Jeu

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC	
Beauchesne, Elfée	Jeu
Bernier-Moisin, Philippe	Jeu
Casgrain-Rodriguez, Béatrice	Jeu
Desroches, Mathieu	Jeu
Dornier, Flavie	Jeu
Falcao, Jacob	Jeu
Gagné, Leilia	Jeu
Iguer, Melissa	Jeu
LaRoche-Francoeur, Miranda	Jeu
Latreille, Jeane	Jeu
Maestracci, Pierre	Jeu
Provost, Luka	Jeu
Murdock, Jeanne	Scénographie
Poirier, Charlotte	Scénographie



Neil Elias et Audrey Price du CADM, dans une scène de *Festen*, présentée au Théâtre Rouge en octobre 2023, dans une mise en scène de Solène Paré.
Photo : Jean-Sébastien Jacques



Flavie Dornier et Astrid Miranda La Roche-Francoeur du CADQ, dans une scène de *Les filles du Saint-Laurent*, présentée au Théâtre du Conservatoire en octobre 2023, dans une mise en scène de Marie-Hélène Gendreau.
Photo : Vincent Champoux

ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS

ÉTats financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (le « Conservatoire ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

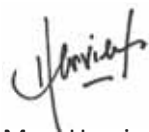
Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de gestion de risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de gestion de risques pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général,

Le directeur des ressources financières et matérielles,



Marc Hervieux



Yves Lorange, MBA, CPA

Québec, le 22 novembre 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

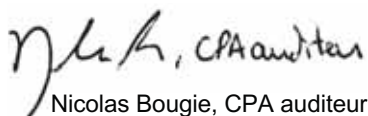
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Nicolas Bougie, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 22 novembre 2024

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

En \$	2024 BUDGET	2024 RÉEL	2023 RÉEL
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	34 151 848	34 347 291	31 094 448
Droits de scolarité	1 194 359	1 278 202	1 194 107
Dons et philanthropie (note 5)		200 115	172 461
Revenus tirés de placements		676 338	330 143
Autres revenus (note 6)	997 564	1 247 985	1 038 474
	36 343 771	37 749 931	33 829 633
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	22 226 066	22 782 448	19 580 019
Fournitures et approvisionnements	571 307	705 702	585 840
Frais d'assurance	151 653	160 876	135 744
Frais de déplacement	295 961	579 053	315 754
Informatique et technologie	1 199 500	1 306 811	935 511
Loyer et location de salles	7 352 725	7 462 241	7 073 334
Services professionnels	952 072	1 093 918	882 821
Services d'entretien	362 333	292 712	314 796
Perte sur dispositions ou radiations d'immobilisations corporelles		19 534	2 550
Intérêts sur emprunts et frais bancaires	1 462 220	1 513 843	1 593 878
Amortissement des immobilisations corporelles	2 485 300	2 452 492	2 658 703
	37 059 137	38 369 630	34 078 950
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(715 366)	(619 699)	(249 317)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		1 767 647	2 016 964
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		1 147 948	1 767 647

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2024

En \$	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 7)	2 123 851	11 003 717
Placements (note 8)	13 158 083	8 040 797
Créances (note 9)	851 440	953 481
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	4 893 362	5 657 687
	21 026 736	25 655 682
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 11)	-	261 368
Charges à payer et frais courus (note 12)	3 168 064	5 602 818
Provision pour congés de maladie (note 13)	4 683 062	4 356 110
Provision pour vacances (note 13)	1 927 998	1 739 025
Revenus reportés (note 14)	277 402	237 850
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 15)	3 091 674	3 629 892
Dettes à long terme (note 16)	27 452 334	30 100 664
	40 600 534	45 927 727
DETTE NETTE	(19 573 798)	(20 272 045)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	355 759	286 095
Immobilisations corporelles (note 17)	20 365 987	21 753 597
	20 721 746	22 039 692
EXCÉDENT CUMULÉ	1 147 948	1 767 647

Obligations contractuelles (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Monique Forget Leroux, C.C., O.Q., FCPA, FICD
Présidente du conseil d'administration



Marc Hervieux
Directeur général

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
ÉTAT DE VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

En \$	2024 BUDGET	2024 RÉEL	2023 RÉEL
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(715 366)	(619 699)	(249 317)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions		(1 084 416)	(539 335)
Amortissement	2 485 300	2 452 492	2 658 703
Perte sur dispositions ou radiations		19 534	2 550
	<u>2 485 300</u>	<u>1 387 610</u>	<u>2 121 918</u>
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisitions		(323 990)	(207 669)
Utilisation		254 326	166 226
		<u>(69 664)</u>	<u>(41 443)</u>
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	1 769 934	698 247	1 831 158
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(20 272 045)	(22 103 203)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(19 573 798)	(20 272 045)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

En \$	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(619 699)	(249 317)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Utilisation des charges payées d'avance	254 326	166 226
Virement des revenus reportés	(1 281 817)	(1 194 107)
Perte sur dispositions ou radiations d'immobilisations corporelles	19 534	2 550
Dons reçus en immobilisations corporelles	(38 190)	(19 613)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 452 492	2 658 703
Intérêts capitalisés	(342 286)	-
Émission d'une dette en contrepartie de travaux d'entretien	-	118 470
Subventions reportées constatées à titre de revenus	(997 912)	(1 202 524)
	(553 552)	280 388
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Créances	102 041	(416 039)
Charges payées d'avance	(323 990)	(207 669)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	-	8 671 252
Charges à payer et frais courus	(2 470 197)	958 192
Revenus reportés	1 321 369	1 202 582
Provision pour vacances	188 973	93 234
Provision pour congés de maladie	326 952	(554 393)
	(854 852)	9 747 159
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 408 404)	10 027 547
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 009 672)	(529 802)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 009 672)	(529 802)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements encaissés	3 896 250	-
Placements effectués	(8 671 250)	(5 899 583)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(4 775 000)	(5 899 583)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	499 200	1 565 300
Remboursement des dettes à long terme	(2 185 990)	(2 110 893)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 686 790)	(545 593)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(8 879 866)	3 052 569
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 003 717	7 951 148
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (notes 7 et 18)	2 123 851	11 003 717

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1).

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie, les placements, les créances (à l'exception des taxes à la consommation), ainsi que les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (à l'exception des avantages sociaux), la provision pour vacances, ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition), sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

REVENUS

Revenus de subventions

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées et que le Conservatoire a satisfait à tous les critères d'admissibilité. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Revenus de droits de scolarité et autres revenus

Les revenus provenant des droits de scolarité constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles le Conservatoire doit dispenser des cours en échange des sommes reçues des étudiants. Ces revenus sont comptabilisés progressivement, soit au fur et à mesure que les cours sont dispensés.

Les autres revenus provenant de la location de salle constituent des opérations avec obligations de prestation qui consistent à mettre des locaux à la disposition du payeur. Ils sont comptabilisés progressivement sur la durée du bail.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts et les revenus tirés de placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS

Provision pour congé de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le personnel, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail sans toutefois dépasser la juste valeur du bien loué.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont utilisés pour procurer des avantages économiques futurs.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans

Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition

Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec, sans contrepartie, sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas constatés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange correspondant au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

3. MODIFICATION COMPTABLE

ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

SP 3400 – Revenus

Le 1^{er} juillet 2023, le Conservatoire a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3400, *Revenus* qui établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations génératrices de revenus. Plus précisément, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie »), de ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- Le Conservatoire doit constater les revenus tirés d'opérations avec contrepartie lorsqu'il remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur;
- La constatation du revenu tiré d'une opération sans contrepartie doit se faire lorsque le Conservatoire a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève d'une opération passée ou d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, le Conservatoire doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque le Conservatoire détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conservatoire.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En \$	2024	2023
Ministère de la Culture et des Communications		
Frais de fonctionnement	33 172 700	29 743 600
Intérêts sur emprunts bancaires	11 571	8 967
Intérêts sur dettes à long terme	165 108	139 357
Subventions reportées constatées à titre de revenus (note 15)	997 912	1 202 524
	34 347 291	31 094 448

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

5. DONS ET PHILANTHROPIE

Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* (RLRQ, chapitre C-38), est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Elle est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de 14 membres, dont trois d'entre eux sont des membres de la direction du Conservatoire. Sa mission consiste à recueillir des dons et d'octroyer des bourses aux étudiants du Conservatoire.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2024 et 2023, aucun montant n'a été assumé par le Conservatoire pour le compte de la Fondation.

Bureau de philanthropie du Conservatoire

Le Conservatoire est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal, depuis le 15 septembre 2023. Le Bureau a pour mandat de recueillir des fonds et des dons pour soutenir financièrement des activités et des projets actuels et futurs au bénéfice des élèves du Conservatoire en vue d'enrichir l'expérience étudiante.

Les revenus comptabilisés par le Conservatoire au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

En \$	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fondation du Conservatoire	196 500	172 461
Bureau de philanthropie du Conservatoire	3 615	-
	<u>200 115</u>	<u>172 461</u>

6. AUTRES REVENUS

En \$	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Programme de formation Populaire Jazz au Conservatoire de musique de Rimouski	40 000	40 000
Location de salles	606 425	556 415
Revenus d'intérêts	384 864	270 970
Exercices pédagogiques	118 876	124 812
Autres	97 820	46 277
	<u>1 247 985</u>	<u>1 038 474</u>

7. TRÉSORERIE

La trésorerie se répartit comme suit :

En \$	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Conservatoire	2 099 599	11 003 717
Bureau de philanthropie du Conservatoire	24 252	-
	<u>2 123 851</u>	<u>11 003 717</u>

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

8. PLACEMENTS

En \$	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Dépôts à terme, taux variant entre 4,50 % et 5,49 %, échéant entre janvier 2025 et juillet 2028 (2023 : taux variant entre 4,46 % et 5,50 %, échéant entre juillet 2023 et juin 2024)	<u>13 158 083</u>	<u>8 040 797</u>

9. CRÉANCES

En \$	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Taxes à recevoir	292 649	499 734
Intérêts à recevoir	479 569	209 357
Autres (location de salles, droits de scolarité)	79 222	244 390
	<u>851 440</u>	<u>953 481</u>

10. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En \$	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires	-	2 368
Intérêts courus sur les dettes à long terme – Fonds de financement	26 959	28 070
Subventions du ministère de la Culture et des Communications	4 866 403	5 627 249
	<u>4 893 362</u>	<u>5 657 687</u>

11. EMPRUNTS BANCAIRES

En vertu du décret 1558 - 2023 du gouvernement du Québec, daté du 25 octobre 2023, le Conservatoire est autorisé à emprunter un montant maximal de 2 209 172 \$, dont 1 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour ses besoins opérationnels, et 1 209 172 \$ par marge de crédit ou à long terme, auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications, conformément aux caractéristiques et aux limites qui y sont établies. La date d'échéance de ce décret est le 31 octobre 2024.

En \$	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Marge de crédit remboursable à demande, portant intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %	<u>-</u>	<u>261 368</u>

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

En \$	2024	2023
Traitements et avantages sociaux	2 684 021	5 348 288
Fournisseurs	457 084	226 460
Intérêts courus à payer au Fonds de financement	26 959	28 070
	3 168 064	5 602 818

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRAS est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations du Conservatoire imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 335 084 \$ (2023 : 1 220 196 \$). Les obligations du Conservatoire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Depuis le 1^{er} avril 2017, le personnel de bureau, technique et ouvrier peut accumuler jusqu'à 10 jours de congés maladie par année, pour un maximum de 20 jours. Au 30 septembre de chaque année, toute journée excédant le maximum de 20 jours à la réserve de maladies est payable à 100 % à la première paie de décembre. Pour les professionnels et les professeurs, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2020. Pour ceux-ci, des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2025 en ce qui concerne les ententes de préretraite graduelle et totale.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2020 pour les professionnels et professeurs. À l'échéance des mesures transitoires, soit le 31 mars 2025, les journées de congé de maladie inutilisées seront payées à 70 % aux professionnels et aux professeurs.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Provisions pour vacances et congés de maladie (suite)

En \$	2024		2023	
	VACANCES	CONGÉS DE MALADIE	VACANCES	CONGÉS DE MALADIE
Solde au début de l'exercice	1 739 025	4 356 110	1 645 791	4 910 503
Charges de l'exercice	2 397 730	1 160 077	2 030 628	424 969
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 208 757)	(833 125)	(1 937 394)	(979 362)
Solde à la fin de l'exercice	1 927 998	4 683 062	1 739 025	4 356 110

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie du personnel enseignant et non enseignant au 30 juin 2024 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques suivantes et à long terme :

	2024	2023
Taux d'indexation	3,10 % à 3 70 %	3,10 % à 3 70 %
Taux d'actualisation	3,92 % à 4,57 %	4,02 % à 5,39 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	2 à 35 ans	1 à 39 ans

14. REVENUS REPORTÉS

En \$	2024		2023	
	DONS ET PHILANTHROPIE	DROITS DE SCOLARITÉ	DONS ET PHILANTHROPIE	DROITS DE SCOLARITÉ
Solde au début de l'exercice	-	237 850	-	229 375
Perçus au cours de l'exercice	27 867	1 293 502	-	1 202 582
Constatés à titre de revenus au cours de l'exercice	(3 615)	(1 278 202)	-	(1 194 107)
Solde à la fin de l'exercice	24 252	253 150	-	237 850
	277 402		237 850	

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

15. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En \$	2024	2023
Solde au début de l'exercice	3 629 892	4 317 163
Subventions attribuées au cours de l'exercice	459 694	515 253
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 4)	(997 912)	(1 202 524)
Solde à la fin de l'exercice	3 091 674	3 629 892

16. DETTES À LONG TERME

En \$	2024	2023
<i>Société québécoise des infrastructures</i>		
• Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778 \$, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,3411 % (2023: 5,26 %), remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 247 357 \$ (2023: 247 298 \$) et échéant en mai 2034	22 622 524	24 312 802
• Emprunt de 118 470 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,07 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 2 127 \$ et échéant en août 2027	76 927	99 709
• Emprunt de 56 641 \$, portant intérêt à un taux fixe de 1,95 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 990 \$ et échéant en août 2025	13 692	25 182
• Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 \$, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 \$, échu en mai 2024	-	461 439
<i>Fonds de financement</i>		
• Emprunt sur billet de 576 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 4,257 %, remboursable par versements annuels en capital de 57 600 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juin 2032	460 800	518 400
• Emprunt sur billet de 608 400 \$, portant intérêt à un taux fixe de 1,330 %, remboursable par versements annuels en capital de 60 840 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en novembre 2030	425 880	486 720
• Emprunt sur billet de 702 100 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,314 %, remboursable par versements annuels en capital de 70 210 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2029	351 050	421 260
• Emprunt sur billet de 432 900 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,799 %, remboursable par versements annuels en capital de 86 771 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2029	432 900	-
• Emprunt sur billet de 325 300 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,637 %, remboursable par versements annuels en capital de 65 203 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juin 2029	325 300	-

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

16. DETTES À LONG TERME (SUITE)

En \$	2024	2023
Fonds de financement (suite)		
• Emprunt sur billet de 801 400 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 72 855 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028	364 273	437 127
• Emprunt sur billet de 769 700 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 69 973 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028	349 864	419 837
• Emprunt sur billet de 1 306 300 \$, portant intérêt à un taux fixe de 4,058 %, remboursable par versements annuels en capital de 261 260 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juin 2028	1 045 040	1 306 300
• Emprunt sur billet de 825 700 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,934 %, remboursable par versements annuels en capital de 165 140 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juin 2027	495 420	660 560
• Emprunt sur billet de 130 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 0,767 %, remboursable par versements annuels en capital de 26 000 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en novembre 2025	52 000	78 000
• Emprunt sur billet de 789 600 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,171 %, remboursable par versements annuels en capital de 78 960 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2025	78 960	157 920
• Emprunt sur billet de 3 934 740 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 357 704 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2024	357 704	715 408
	27 452 334	30 100 664

Les montants des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

En \$	OBLIGATIONS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES		EMPRUNTS AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENT	
	CAPITAL	INTÉRÊTS	CAPITAL	INTÉRÊTS
2025	1 817 125	1 189 550	1 372 181	141 427
2026	1 904 723	1 092 755	935 517	106 036
2027	2 005 347	990 891	909 517	73 934
2028	2 091 975	883 773	744 377	42 422
2029	2 200 926	771 391	483 117	17 754
2030 et suivants	12 693 046	1 945 438	294 480	15 543

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT

En \$	2024			
	SOLDE AU DÉBUT	ACQUISITIONS	DISPOSITIONS OU RADIATIONS	SOLDE À LA FIN
Équipement spécialisé	9 273 018	742 148	87 509	9 927 657
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 688 897	151 947	52 782	1 788 062
Améliorations locatives	449 844	111 284	-	561 128
Équipement informatique	1 152 205	77 748	29 278	1 200 675
Logiciels et développement informatique	4 111 637	-	-	4 111 637
Partitions de musique, volumes	706 712	1 289	-	708 001
	17 382 313	1 084 416	169 569	18 297 160
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	-	-	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 183 451	-	-	1 183 451
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	-	-	42 900 667
	46 739 300	-	-	46 739 300
	64 121 613	1 084 416	169 569	65 036 460

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

AMORTISSEMENT CUMULÉ

En \$	2024				VALEUR COMPTABLE NETTE
	SOLDE AU DÉBUT	AMORTISSEMENT	DISPOSITIONS OU RADIATIONS	SOLDE À LA FIN	
Équipement spécialisé	6 770 423	407 944	68 062	7 110 305	2 817 352
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 437 704	83 803	52 782	1 468 725	319 337
Améliorations locatives	437 269	12 147	-	449 416	111 712
Équipement informatique	919 216	146 064	29 191	1 036 089	164 586
Logiciels et développement informatique	3 992 527	81 041	-	4 073 568	38 069
Partitions de musique, volumes	616 209	35 626	-	651 835	56 166
	14 173 348	766 625	150 035	14 789 938	3 507 222
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 905 384	-	-	1 905 384	-
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	-	-	1 813 451	-
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798	-
Améliorations locatives	24 356 035	1 685 867	-	26 041 902	16 858 765
	28 194 668	1 685 867	-	29 880 535	16 858 765
	42 368 016	2 452 492	150 035	44 670 473	20 365 987

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

COÛT

En \$	2023			
	SOLDE AU DÉBUT	ACQUISITIONS	DISPOSITIONS OU RADIATIONS	SOLDE À LA FIN
Équipement spécialisé	9 026 891	270 537	24 410	9 273 018
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 553 170	135 727	-	1 688 897
Améliorations locatives	447 697	2 147	-	449 844
Équipement informatique	1 164 267	86 718	98 780	1 152 205
Logiciels et développement informatique	4 091 981	19 656	-	4 111 637
Partitions de musique, volumes	682 162	24 550	-	706 712
	16 966 168	539 335	123 190	17 382 313
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	-	-	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	-	-	1 813 451
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	-	-	42 900 667
	46 739 300	-	-	46 739 300
	63 705 468	539 335	123 190	64 121 613

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

AMORTISSEMENT CUMULÉ

En \$	2023				VALEUR COMPTABLE NETTE
	SOLDE AU DÉBUT	AMORTISSEMENT	DISPOSITIONS OU RADIATIONS	SOLDE À LA FIN	
Équipement spécialisé	6 374 536	417 747	21 860	6 770 423	2 502 595
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 334 325	103 379	-	1 437 704	251 193
Améliorations locatives	426 385	10 884	-	437 269	12 575
Équipement informatique	842 283	175 713	98 780	919 216	232 989
Logiciels et développement informatique	3 791 025	201 502	-	3 992 527	119 110
Partitions de musique, volumes	552 617	63 592	-	616 209	90 503
	13 321 171	972 817	120 640	14 173 348	3 208 965
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 905 384	-	-	1 905 384	-
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	-	-	1 813 451	-
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798	-
Améliorations locatives	22 670 149	1 685 886	-	24 356 035	18 544 632
	26 508 782	1 685 886	-	28 194 668	18 544 632
	39 829 953	2 658 703	120 640	42 368 016	21 753 597

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

18. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 38 008 \$ (2023 : 1 454 \$) et à des intérêts à payer sur des emprunts assumés par le ministère de la Culture et des communications de 26 959 \$ (2023: 28 070 \$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 1 348 735 \$ (2023 : 1 454 521 \$).

Les intérêts encaissés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 448 704 \$ (2023 : 404 278 \$).

Les subventions accordées pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des emprunts contractés par le Conservatoire sont versées directement au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, par le ministre de la Culture et des Communications. Ainsi, en plus des remboursements des dettes à long terme présentés dans les activités de financement à l'état des flux de trésorerie, des remboursements en capital de 1 220 540 \$ et en intérêt de 165 108 \$ sans effet sur les flux de trésorerie (2023: 979 281 \$ en capital et 139 357 \$ en intérêts) ont été effectués sur ces mêmes dettes, mais ne sont pas présentés à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

En 2024, un emprunt bancaire de 758 200 \$ (2023: 1 306 300 \$) a été converti en dette à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement. Cette opération n'a eu aucun impact sur la trésorerie.

Les subventions reportées du gouvernement du Québec comprennent la fraction non amortie des subventions liées à certaines immobilisations corporelles. Les opérations portant sur ce poste n'ont aucune incidence sur la trésorerie.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire s'est engagé en vertu de contrats relativement à l'utilisation de logiciels d'exploitation totalisant 1 726 373 \$ échéant en 2027 et 2028.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	En \$
2025	437 705
2026	455 422
2027	473 883
2028	359 363
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	1 726 373
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, des placements, des créances (sauf les taxes à recevoir) et des subventions à recevoir du gouvernement du Québec. Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux placements, aux créances – intérêts à recevoir, ainsi qu'aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec, est jugé négligeable, puisque les contreparties jouissent d'une bonne cote de crédit attribuée par les agences de notation reconnue. Le risque associé aux autres créances pour les frais de scolarité est réduit du fait qu'une politique de recouvrement a été mise en place. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conservatoire au risque de crédit. La concentration du risque de crédit associée aux autres créances restantes n'est pas présentée, étant donné que le solde de celles-ci à la date de clôture est peu significatif.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions liées aux immobilisations. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception des dettes à long terme dont les échéances sont présentées à la note 16.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2024

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie, ainsi que les placements, sont réalisés auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt auquel est exposé le Conservatoire est minime. Les emprunts bancaires à taux variable exposent le Conservatoire à un risque de flux de trésorerie découlant des variations du taux d'intérêt. Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent ou le déficit de l'exercice, car la majorité des dettes font l'objet d'un financement par le ministère de la Culture et des Communications. Les dettes à long terme sont à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie découlant de la variation des taux d'intérêt sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus être faits selon l'échéancier.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conservatoire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction, incluant la personne occupant la fonction de directeur général.

Le Conservatoire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Conservatoire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de 2024.

Zachary Filion, étudiant en cor dans la classe de Julie Fauteux au Conservatoire de musique de Gatineau.
Photo : Émilie Tremblay



Bourses de la Fondation

Le Conservatoire souhaite remercier la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour son rôle essentiel en soutien à la communauté étudiante.

La Fondation concrétise sa mission en décernant chaque année des bourses pour faciliter les études, la participation à des stages ou à d'autres activités de nature à favoriser le développement de l'élève. Grâce à l'apport de ses généreux donateurs et partenaires, ce sont 428 000 \$ qui ont été distribués en bourses et en soutien aux projets pédagogiques, à l'ensemble du Conservatoire pour l'année scolaire 2023-2024.

Récipiendaires 2023-2024 en musique

Bourse de développement de carrière de la Fondation Sandra et Alain Bouchard

15 000 \$

- Florence Tremblay, CMM, composition instrumentale

Bourse de prestige de la Fondation Sandra et Alain Bouchard

10 000 \$

- Anaïs Saucier-Lafond, CMM, violon

Bourses de prestige Monique-Barry

10 000 \$ chaque

- Julien Gagné, CMM, piano
- Annabelle Chouinard, CMM, violon
- Félicia Lévesque, CMM, flûte traversière
- William Boisvert, CMTR, alto

Bourses de la Fondation Martin-Milot

2 500 \$ chaque

- Félicia Lévesque, CMM, flûte traversière
- Juliette Duguay, CMM, harpe
- Louis-Benoît Caron, CMM, clarinette basse
- William Deslauriers-Allain, CMM, contrebasse

Bourses de la Fondation Gilles-Ghatel

2 000 \$ chaque

- Antony Auger, CMS, guitare
- Natasha Henry, CMM, chant

Bourse de leadership et d'engagement Monique et Marc Leroux

2 500 \$

- Natacha Demers, CMM, chant classique

Bourses Gilles-Gauthier

1 000 \$ chaque

- Elliott Tremblay, CMR, clarinette
- Samuel Lauzon-Schnittka, CMM, piano

Bourses Fleurette-Beauchamp-Huppé

500 \$ chaque

- Yohann Mercier-Côté, CMR, flûte traversière
- Jianyue Zhang, CMM, violon

Prix Alice-Ste-Marie

1 913,17 \$

- Emmanuel Laforest, CMM, piano

Récipiendaires 2023-2024 en art dramatique

Bourse de développement de carrière de la Fondation du Conservatoire

10 000 \$

- Romy Bédard, CADM, jeu

Bourse de prestige de la Fondation du Conservatoire

10 000 \$

- Marie Line Mwabi-Bouthillette, CADQ, jeu

Bourse de la Fondation Gilles-Chatel

1 000 \$

- Marianne Locas, CADQ, jeu

Pour plus d'information sur la Fondation du Conservatoire, consulter leur site web : fondationconservatoire.org



Romy Bédard, CADM. Bourse de développement de carrière de la Fondation du Conservatoire.



Marie Line Mwabi-Bouthillette, CADQ. Bourse de prestige de la Fondation du Conservatoire.



Florence Tremblay, CMM. Bourse de développement de carrière de la Fondation Sandra et Alain Bouchard.



Anaïs Saucier-Lafond, CMM. Bourse de prestige de la Fondation Sandra et Alain Bouchard.



Julien Gagné, CMM. Bourse de prestige Monique-Barry.



Annabelle Chouinard, CMM. Bourse de prestige Monique-Barry.



Félicia Lévesque, CMM. Bourse de prestige Monique-Barry.



William Boisvert, CMTR. Bourse de prestige Monique-Barry.

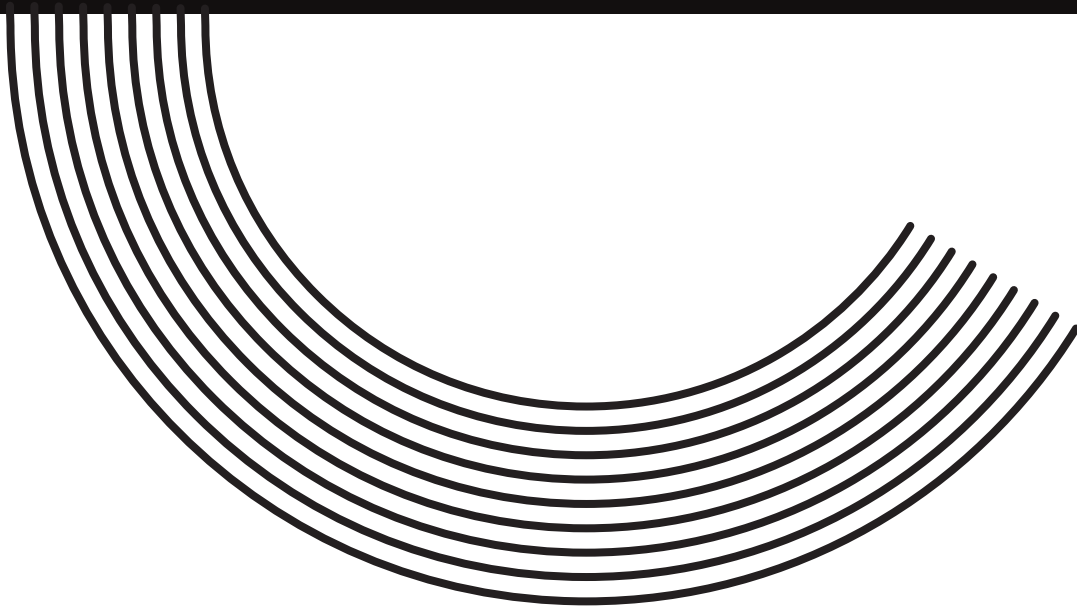
Natasha Henry, étudiante en chant auprès de Donna Brown au Conservatoire de musique de Montréal,
lors de l'opéra *Didon et Énée* présenté en décembre 2023.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



ANNEXES

Utilisation des ressources informationnelles.....	68
Gestion des effectifs	69
Développement durable.....	70
Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	73
Code d'éthique des administrateurs.....	74
Gouvernance	78
Organigramme de gouvernance et d'encadrement	94
Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	95
Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'administration	96
Politique de financement des services publics	98



Annexe | Utilisation des ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024

Type d'intervention	Investissement	Dépenses
Projet ¹	–	107 900 \$
Activité ²	77 800 \$	1 389 300 \$
Total	77 800 \$	1 497 200 \$

Réalisations	Explications et valeur induite sur la performance organisationnelle
Interconnectivité des conservatoires	L'objectif du projet est d'interconnecter les neuf établissements à l'aide de technologies de pointe afin de faciliter la collaboration entre étudiants et professeurs de différents conservatoires ainsi que de diffuser diverses formations et classes de maître à l'aide de la plateforme Lola.
Mise à niveau Office 365 et Windows 11	En collaboration avec la DTI du MCC et compte tenu de la proximité des systèmes, le CMADQ a procédé à la mise à niveau d'Office 365 et au passage vers Windows 11.

1. Intervention en ressources informationnelles constituant un projet en ressources informationnelles, au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2. Toute autre intervention en ressources informationnelles, qu'elle soit récurrente ou non récurrente, ne constituant pas un projet en ressources informationnelles, au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Annexe | Gestion des effectifs

Au 30 juin 2024, le Conservatoire comptait 333 employés réguliers et occasionnels, de diverses catégories d'emploi, au sein de ses neuf établissements d'enseignement ainsi que de son siège social.

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC¹ transposés

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	2022-2023 Total en ETC transposés	Évolution
Personnel d'encadrement	32 087	–	32 087	17,57	16,62	0,95
Personnel professionnel	21 652	389	22 041	12,07	13,12	-1,05
Personnel enseignant	205 903	–	205 903	112,74	105,57	7,17
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	75 030	430	75 460	41,32	42,35	-1,03
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	32 799	131	32 930	18,03	17,94	0,09
Total	367 471	950	368 421	201,73	195,60	6,13

La cible transmise au Conservatoire pour l'exercice 2023-2024 était de 383 523 heures. L'organisme termine donc avec une économie d'heures qui est due à des postes vacants qui ont été pourvus en cours d'année ou qui seront à pourvoir au cours de la prochaine année financière. Également, il est à noter que l'objectif d'augmentation du nombre d'élèves en musique du Conservatoire d'ici 2028 réduira progressivement une partie de l'écart par l'ajout d'effectif additionnel.

Contrats de service

Contrats de service dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.

Contrats de service	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique	1	45 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	6	783 777 \$
Total des contrats de service	7	828 777 \$

1. ETC : équivalent temps complet

Annexe | Développement durable

Le 12 mars 2024, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec adoptait son Plan d'action de développement durable 2023-2028, en tenant compte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 et des attentes de participation aux objectifs de cette stratégie qui lui ont été signifiées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Conservatoire privilégie six actions en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable :

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre l'apprentissage de la musique accessible en allant à la rencontre de personnes issues de milieux plus vulnérables ou marginalisés. 2. Engendrer un dialogue culturel qui reflète les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion du Conservatoire. 3. Mettre en place des mesures de soutien pour offrir un milieu d'apprentissage et de travail propice au bien-être de la communauté du Conservatoire. 4. Évaluer la durabilité des interventions structurantes. | <ol style="list-style-type: none"> 5. Uniformiser les pratiques de gestion des matières résiduelles dans l'ensemble des établissements du Conservatoire. 6. Faciliter et promouvoir la mobilité durable parmi le personnel, les élèves et les visiteurs du Conservatoire. <p>Ces actions se mesurent par huit indicateurs qui permettront d'évaluer la participation du Conservatoire à l'effort collectif de sauvegarde de notre qualité de vie et de celle des générations futures.</p> |
|---|---|

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	1. Rendre l'apprentissage de la musique accessible en allant à la rencontre de personnes issues de milieux plus vulnérables ou marginalisés	1.1 Nombre d'écoles défavorisées* qui ont bénéficié d'une activité ou d'un accompagnement offert par le Conservatoire	1 école	Cible atteinte

* Les critères pour définir les écoles défavorisées reposent sur un indice de défavorisation en tenant compte du milieu socio-économique, tel qu'identifié par le ministère de l'Éducation du Québec.

Le Conservatoire de musique de Trois-Rivières a activement collaboré, en partenariat avec l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières, à la relance du projet BOUM (Band orchestral urbain de la Mauricie). Cette initiative, inspirée de l'approche *El sistema*, vise à offrir un accès équitable à la musique et initier les jeunes aux arts. Ce programme éducatif en musique a ainsi été offert à une vingtaine d'élèves de la 2^e à la 6^e année de l'école Saint-Paul de Trois-Rivières (une des trois écoles les plus défavorisées du Centre de services scolaires du Chemin-du-Roy). Ces élèves ont eu l'occasion, au cours de l'année, de s'initier gratuitement à l'apprentissage du violon, du violoncelle ou de la flûte traversière, grâce à l'enseignement de quatre élèves avancés du Conservatoire de musique de Trois-Rivières.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	2. Engendrer un dialogue culturel qui reflète les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion du Conservatoire	2.1 Pourcentage du budget annuel d'acquisition d'œuvres consacré à des œuvres créées par des compositeurs.trices et par des auteurs.trices issu.e.s de la diversité ou portant sur des questions d'équité, de diversité et d'inclusion	4 %	Cible atteinte
		2.2 Nombre d'actions visant à promouvoir le respect, l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la communauté	Minimum de 3 actions par année	Cible atteinte

Indicateur 2.1 : En 2023-2024, la Bibliothèque du Conservatoire a consacré un montant représentant 13 % de son budget annuel d'acquisition pour enrichir ses collections avec des œuvres de compositrices et compositeurs et d'autrices et auteurs issus de la diversité ou en lien avec des questions d'EDI. À titre d'exemple, la Bibliothèque a procédé à l'acquisition de partitions de compositrices ainsi que, pour le programme de scénographie en art dramatique, de plusieurs ouvrages à propos de femmes peintres. À cela s'ajoutent des ressources et outils pédagogiques adaptés pour personnes non voyantes.

Indicateur 2.2 : En 2023-2024, diverses actions ont été réalisées en lien avec le respect, l'équité, la diversité et l'inclusion, incluant notamment des actions pour promouvoir et favoriser une communication ouverte et respectueuse entre les membres de la communauté, dont une formation destinée prioritairement aux membres du corps professoral sur la communication intra et interpersonnelle. Également, plusieurs professeures et professeurs et quelques élèves avancés du Conservatoire ont été sensibilisés aux questions d'inclusion à l'occasion de différents ateliers de musique offerts à des jeunes, notamment de la petite enfance, confrontés à des réalités diverses (défis d'apprentissage, milieu défavorisé, nouveaux arrivants). Il est à souligner que la Bibliothèque du Conservatoire a en outre offert diverses activités en ses lieux visant la mise en valeur d'artistes issus de la diversité. Également, le Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste (BSMEA) a agi comme service conseil pour le comité de diversité et inclusion nouvellement créé par les étudiantes et étudiants du Conservatoire d'art dramatique de Québec.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	3. Mettre en place des mesures de soutien pour offrir un milieu d'apprentissage et de travail propice au bien-être de la communauté du Conservatoire	3.1 Taux de satisfaction de la communauté à l'égard du nouveau Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste	70 %	Cible atteinte
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail				

Un sondage de satisfaction administré par le Conservatoire d'avril à mai 2024 auprès des étudiantes et étudiants, des élèves et de leurs parents a révélé un taux de satisfaction de 89 % à l'égard de son nouveau Bureau de la santé et du mieux-être de l'artiste (BSMEA), mis sur pied en octobre 2023 avec l'objectif de soutenir et d'accompagner l'ensemble de la communauté du Conservatoire et de promouvoir une meilleure santé physique, psychologique et sociale auprès des artistes et futurs artistes du Conservatoire.

Dès sa création, le BSMEA a été très présent et actif en offrant à la communauté un très grand nombre de mesures de soutien, d'activités, de formations et de services, incluant des rencontres d'accompagnement personnalisées. La grande qualité du soutien offert en 2023-2024 a été reconnue par les résultats du sondage de satisfaction et par la rétroaction très positive reçue à cette occasion envers le BSMEA et sa coordonnatrice.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	4. Évaluer la durabilité des interventions structurantes	4.1 Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité	50 %	Cible atteinte

Le Conservatoire a procédé à une évaluation de durabilité du Plan stratégique 2023-2027, finalisé en décembre 2023 et adopté par le gouvernement en 2024. Cette évaluation permet de constater que les objectifs des six orientations du plan stratégique auront un impact positif sur les sphères et thèmes suivants : consommation responsable; qualité de l'emploi et de la formation; santé et qualité des milieux de vie; équité et justice sociale; protection du patrimoine et valorisation de la culture; partenariats; coopération et mobilisation du savoir; participation; acceptabilité sociale et subsidiarité; responsabilité administrative; éthique et justice; finance durable; ainsi que transition technologique responsable.

Annexe | Développement durable (suite)

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	5. Uniformiser les pratiques de gestion des matières résiduelles dans l'ensemble des établissements du Conservatoire	5.1 Nombre de conservatoires en musique ayant proposé des moyens numériques pour réduire l'utilisation du papier à l'occasion des examens de spécialités (musique) pour les niveaux supérieurs (collégial et universitaire)	1/7	Cible non atteinte
		5.2 Pourcentage d'événements qui ont intégré des éléments d'écoresponsabilité	30 %	Cible atteinte

Indicateur 5.1 : L'acquisition de tablettes numériques était visée en 2023-2024 pour un des sept établissements d'enseignement de la musique, pour réduire le nombre de copies papier des différentes partitions qui doivent être consultées par les membres du jury d'évaluation aux examens des élèves. La confirmation de cette mesure et des budgets associés s'est fait dans un délai qui ne permettait pas le temps requis pour la formation des utilisateurs et les tests nécessaires pour s'assurer du bon fonctionnement de cette nouvelle modalité et du déroulement optimal des examens tenus en mai 2024. L'acquisition des tablettes numériques pour cet établissement est reportée à une année ultérieure, à l'intérieur du plan de développement durable 2023-2028.

Indicateur 5.2 : Un guide sur les bonnes pratiques pour favoriser des événements écoresponsables a été élaboré au printemps 2024 et sera bonifié et diffusé à l'ensemble de la communauté au cours de la prochaine année. Les données recueillies auprès des directions d'établissement permettent de constater que la très grande majorité des événements tenus dans les conservatoires du réseau ont été planifiés et gérés en tenant compte d'une gestion des déchets qui favorise la réduction de leur impact environnemental (limitation au minimum d'utilisation de papier pour les communications, invitations ou programmes; mise à la disposition des participants de bacs de tri de déchets bien identifiés, utilisation de couverts et de matériaux compostables, recyclables ou réutilisables; bouteilles d'eau réutilisables, distribution ou don de la nourriture restante; recours à des fournisseurs qui ont des pratiques écoresponsables).

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.3.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	6. Faciliter et promouvoir la mobilité durable parmi le personnel, les élèves et les visiteurs du Conservatoire	6.1 Nombre de mesures annuelles de sensibilisation de la communauté du Conservatoire pour encourager et favoriser la mobilité durable	Minimum de 4 mesures par année	Cible atteinte
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État.				

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Conservatoire a procédé à diverses diffusions pour faire connaître les différents moyens de transport durable pour sa communauté et a mis de l'avant d'autres mesures pour encourager la mobilité durable. Les billets numériques de ses événements artistiques tenus à Montréal et Québec font la promotion du transport en commun. Les membres du personnel appelés à se déplacer entre les établissements du réseau sont incités à utiliser le transport collectif. Cette année, un concert étudiant tenu à Val-d'Or impliquant le déplacement de plusieurs participantes et participants établis dans sept régions du Québec a nécessité un vol nolisé (commandité). Ce mode de transport exceptionnel a amené le Conservatoire à compenser ses GES par l'achat de crédits carbone. Par l'entremise de Carbone Québec, le Conservatoire s'est associé à la ferme Espo'Art, située à Amos dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, afin de contribuer à leur projet d'agroforesterie dans une perspective de solution durable.

Annexe | Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1). Conformément à la Loi, le Conservatoire applique une directive en cette matière et a identifié un responsable du suivi des divulgations. Pour l'exercice financier 2023-2024, le Conservatoire n'a reçu aucune divulgation.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2023-2024		Nombre de divulgations
1	Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2	Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues	0
3	Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
4	Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3) :	0
	– Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
	– Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
	– Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
	– Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
	– Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
	– Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	0
5	Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	0
6	Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés	0
7	Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
8	Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Annexe | Code d'éthique des administrateurs

Le Code d'éthique des administrateurs du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (le « Code d'éthique des administrateurs ») a été adopté le 14 mars 2008 avec amendements subséquents¹. Une copie du Code d'éthique des administrateurs est transmise à tout nouvel administrateur, qui à cette occasion est appelé à signer une déclaration à l'effet qu'il a pris connaissance de son contenu et qu'il s'engage à respecter les obligations qui y sont prévues.

La présidente du conseil n'a constaté aucun manquement au cours de l'exercice financier 2023-2024 et aucun cas relatif à l'éthique ne lui a été soumis au cours de la dernière année.

Le Code d'éthique des administrateurs reproduit plus bas est également diffusé sur le site web du Conservatoire dans la section « Accès à l'information ».

Section I - Préambule

1. Aux fins de la mise en œuvre du présent code d'éthique, les termes « administrateur du Conservatoire » et « membre du conseil » désignent les administrateurs du Conservatoire nommés par le gouvernement en vertu des articles 3.1, 3.2 et 3.3 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ c. G-1.02) ainsi que les administrateurs du Conservatoire nommés ou élus en vertu de l'article 15 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1), conformément aux règlements pris par le Conservatoire en regard de cet article.
2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement au sens de la *Loi sur le Vérificateur général du Québec* (RLRQ c. V-5.01) et à ce titre, ses administrateurs sont des administrateurs publics assujettis au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ c. M-30, r.1) (ci-après « le *Règlement sur l'éthique* ») adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30).
3. La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* et le *Règlement sur l'éthique* prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs du Conservatoire.
4. En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire a notamment pour fonctions d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et ce code d'éthique doit être approuvé par le conseil d'administration du Conservatoire, sous réserve des dispositions du *Règlement sur l'éthique*.

5. Le conseil d'administration souhaite préciser les modalités d'application des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs du Conservatoire en tenant compte du contexte propre au Conservatoire.

Section II - Objets et interprétation

6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général.

Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale du Conservatoire au sein de son organisation et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.

7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie. Au besoin, le membre du conseil peut se référer au président du conseil ou au secrétaire général du Conservatoire.
8. Aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée des dispositions législatives ou réglementaires applicables aux administrateurs publics en matière d'éthique et de déontologie. En cas de divergence entre le présent code d'éthique et ces dispositions législatives et réglementaires, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

Section III - Normes d'éthique et de déontologie

— Règles générales

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens.

Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

1. Adopté par résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire et amendé ultérieurement par les résolutions 2008-2009-27 (17 février 2009), 2018-2919-43 (8 mars 2019) et 2022-2023-40 (3 mars 2023) du conseil d'administration du Conservatoire.

10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, aucun autre groupe ou aucune autre organisation.

11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation dans le cadre de ses fonctions de membre du conseil.

— *Exercice de la fonction d'administrateur*

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.

15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

— *Rémunération*

16. Le membre du conseil ne peut être rémunéré par le Conservatoire pour ses fonctions d'administrateur qu'aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

17. Le membre du conseil a droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de ses fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

— *Honnêteté*

18. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

19. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

20. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.

21. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

22. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

— *Discrétion et réserve*

23. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

24. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

25. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du conseil.

26. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du Conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

27. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considérations politique partisane.

28. Le président du conseil et le directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Annexe | Code d'éthique des administrateurs (suite)

— *Conflit d'intérêts*

29. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction de membre du conseil et à la réalisation de la mission du Conservatoire ou à l'occasion de laquelle un membre du conseil utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

30. Un membre du conseil d'administration qui exerce des fonctions à temps plein au sein du Conservatoire ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

Tout autre membre du conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration ou, dans le cas de ce dernier, au ministre de la Culture et des Communications et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

31. La dénonciation écrite d'un intérêt par un membre du conseil ou de toute situation pouvant remettre en question son indépendance et son impartialité peut se faire en tout temps par le biais du formulaire joint en annexe 2 du présent code d'éthique, à être transmis au président du conseil d'administration.

32. Le membre du conseil d'administration qui est membre du personnel du Conservatoire doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question concernant son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le premier alinéa s'applique pareillement à ceux qui sont membres du personnel, sauf au directeur général et au directeur d'un établissement d'enseignement du Conservatoire, pour toute question concernant la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Malgré le premier alinéa, le directeur général peut voter sur toute question portant sur le lien d'emploi du directeur des études ainsi que sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail qui sont particulières à ce dernier.

— *Après-mandat*

33. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.
34. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.
35. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.
36. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article qui précède.

Section IV - Mise en œuvre

— Mesures préventives

37. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe 1 du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au secrétaire général du Conservatoire.
38. Une fois par année, chaque membre du conseil doit compléter une déclaration écrite, d'une part, dénonçant, à sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

— Processus disciplinaire

39. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
40. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil nommé par le gouvernement a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, qui est l'autorité compétente pour agir à l'égard de cet administrateur en vertu du *Règlement sur l'éthique*. Le président du conseil fait part au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs. Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.
41. Le processus disciplinaire applicable à un manquement d'un membre du conseil au présent code est celui prévu au chapitre VI du *Règlement sur l'éthique*.

Section V – Dispositions finales

42. Le président du conseil est chargé de la mise en œuvre et de la diffusion du présent code d'éthique et doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire. Le président du conseil peut requérir à cette fin la collaboration du secrétaire général.

Le président du conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire. Ce rapport peut être fait verbalement ou par écrit.

Il doit s'assurer en plus que le rapport annuel du Conservatoire reproduise le présent code d'éthique et qu'il fasse mention des cas qui ont été traités au cours de l'année.

43. Le présent code d'éthique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Conservatoire.
44. En tout temps, le conseil d'administration du Conservatoire peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, amender le présent code d'éthique, l'abroger et le remplacer par un autre, ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.
45. Lorsque le conseil adopte une résolution en vertu de l'article qui précède, les administrateurs du Conservatoire en sont informés dans les meilleurs délais.

Renseignements concernant les membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration du Conservatoire est composé de 15 membres, dont 10 membres indépendants nommés par le gouvernement, et 5 membres internes, issus de la communauté du Conservatoire (2 membres d'office, soit le directeur général et le directeur des études ainsi que 3 membres élus par leurs pairs, soit un directeur d'établissement d'enseignement, un enseignant et le président de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire).

Au 30 juin 2024, le conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec était composé des membres suivants :

MEMBRES INDÉPENDANTS NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



Photo : Alexi Hobbs

Monique Forget Leroux – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 23 juin 2021 au 1^{er} décembre 2021

Second mandat : 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2024

Troisième mandat : 5 juin 2024 au 4 juin 2029

Présidente du conseil d'administration

Compagnon de l'Ordre du Canada, Compagnon de l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne (CBHF), membre du Temple de la renommée de l'industrie des valeurs mobilières (IIAC) et membre du Temple de la renommée comptable du Canada, Monique Forget Leroux est administratrice de sociétés. Elle siège sur les conseils d'administration de Michelin, BCE/BELL, COUCHE-TARD et de Lallemand Inc. (société privée). Elle est également présidente du comité RSE de Michelin ainsi que du comité de gouvernance de BCE/BELL. Elle est experte-conseil principale pour TENEO et a agi comme conseillère principale chez Fiera Capital.

Mme Forget Leroux a connu une carrière remarquable comme présidente du conseil et Cheffe de la direction du Mouvement Desjardins au Canada. Elle a également été associée (Audit) chez ERNST & YOUNG (Canada) et a occupé des fonctions exécutives importantes chez RBC Banque Royale et chez Québecor. Elle a également été présidente du conseil d'Investissement Québec.

Mme Forget Leroux a présidé le Conseil sur la stratégie industrielle du Canada et a publié un rapport important sous le thème de « Redémarrer, relancer, repenser la prospérité de tous les Canadiens ». Elle est membre du groupe de travail sur l'investissement d'impact du G7 Impact Taskforce (UK) représentant le Canada. En plus de présider le conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, elle préside les conseils de l'Université de Sherbrooke et de LG2.

Mme Forget Leroux agit également comme vice-présidente du conseil de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la commission trilatérale Commission Trilatérale au Canada. Enfin, Mme Forget Leroux est mentore du réseau global de CMI (Global Leaders in Mentoring).

Mme Forget Leroux est Compagnon de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre National du Québec, chevalier de La Légion d'Honneur (France) et récipiendaire du prix Woodrow Wilson (États-Unis). Elle a reçu les titres de Fellow de l'Ordre des CPA et de l'Institut des administrateurs de sociétés du Canada et des doctorats *honoris causa* et prix de dix universités canadiennes en reconnaissance de sa contribution dans le secteur des affaires, mais aussi pour sa contribution à la communauté. Elle est également administratrice émérite et a été membre du comité exécutif de la Fondation Rideau Hall. Elle a également publié 3 livres.

Elle est membre du comité avisier du Royal 22^e Régiment et a été lieutenant-colonel honoraire du Régiment de la Chaudière.



Photo : Laurence Labat

Geneviève Côté – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 24 mars 2021 au 23 mars 2025

Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité d'audit et de gestion de risques

Membre du Barreau du Québec et détentrice de la double certification en gouvernance ASC-C.Dir., M^e Geneviève Côté cumule plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans le milieu culturel québécois, notamment en production de spectacles et télévisuelle et en promotion de la musique.

En 2003, elle a fondé la compagnie Frilance musique et a en outre occupé diverses fonctions dans le milieu de la gestion culturelle. De 2014 à 2021, elle a occupé la fonction de Cheffe des affaires du Québec et des arts visuels à la SOCAN, société pancanadienne de gestion collective de droits. M^e Côté a également agi comme chargée de cours au Département de musique de l'UQAM en 2021 et 2022. Elle œuvre en pratique privée en droit du divertissement.

En plus de son implication au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, M^e Côté préside le Conseil de la Caisse Desjardins de la culture.

MEMBRES INDÉPENDANTS NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)

Photo : Jacques Frechette



Mélanie Dallaire – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 24 mars 2021 au 23 mars 2025

Titulaire d'une maîtrise en management des entreprises culturelles à HEC Montréal, Mélanie Dallaire travaille depuis plus de 25 ans en communication et relations publiques.

À la suite de ses études en communication à l'Université du Québec à Montréal, Mme Dallaire s'est vu confier de nombreux mandats à titre de pigiste dans le milieu culturel. Elle a ensuite travaillé dans le réseau de la santé et des services sociaux comme cadre-conseil, communications externes au CHU Saint-Justine et occupé des fonctions de gestion en communication dans le secteur privé et municipal. Elle occupe actuellement le poste de directrice des communications au cabinet de la ministre responsable des Aînés et déléguée à la Santé.



Jocelyne Faucher – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 29 juin 2016 au 28 juin 2020

Deuxième mandat : 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2026

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

Diplômée en médecine de l'Université de Sherbrooke, Jocelyne Faucher détient une maîtrise en administration des services de santé de l'Université de Montréal et une certification universitaire en gouvernance de sociétés de l'Université Laval.

Professeure à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, Mme Faucher occupe depuis 2009 la fonction de secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante de cette institution. À ce titre, Mme Faucher voit entre autres à la bonne gouvernance de l'Université, à la gouvernance de la sécurité de l'information, à une vie de campus stimulante, au déploiement de la stratégie de santé psychologique pour les étudiants ainsi qu'à la mise en œuvre de la Politique des arts et de la culture de l'Université.

Coprésidente du Conseil franco-québécois de coopération universitaire de 2010 à 2014, elle a reçu le grade de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques de la République française en 2016.

Elle siège au conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS depuis 2018. Elle y est présidente du comité de la mission universitaire, membre du comité vigilance – qualité et du comité de gouvernance et d'éthique.



Nathalie Houle – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 25 août 2021 au 24 août 2025

Présidente du comité d'audit et de gestion de risques

Directrice principale Gouvernance et soutien aux instances depuis 2020, Madame Houle a comme mandat d'assurer le développement, l'évolution et la mise en œuvre de stratégies en gouvernance de même qu'en éthique et déontologie pour le Mouvement Desjardins. Madame Houle travaille chez Desjardins depuis plus de 35 ans. Avant de prendre les responsabilités en gouvernance, elle était directrice principale Projets spéciaux et transversaux, au bureau du Président, Coopération et Soutien aux administrateurs. Au cours de sa carrière Desjardins, Madame Houle a eu à gérer divers mandats stratégiques tels que l'évolution culturelle, la mise en œuvre de l'optimisation des systèmes financiers, l'encadrement de la gestion des processus, la mise en place des revues de performances et du développement de système de tableaux de bord.

Madame Houle a été impliquée au sein de l'Ordre des Comptables professionnels agréés pendant plus de 12 ans. Présidente au conseil d'administration de 2018 à 2021, elle a siégé à divers comités statutaires tels que le comité exécutif, le comité d'audit, le comité d'inspection professionnel, le comité stratégique et le comité de vigie. Elle a été membre du comité de transition de l'unification des trois Ordres comptables du Québec. Madame Houle a aussi été membre du conseil d'administration de CPA sans Frontière de 2016 à 2018.

Titulaire d'un Baccalauréat en Science comptable et d'un diplôme court de deuxième cycle en système et technologie d'information de gestion. Elle possède le titre de Comptable professionnel agréé depuis 1989 et a obtenu le titre honorifique de Fellow en 2011. Elle possède aussi le titre d'administrateur de société de l'IAS.

MEMBRES INDÉPENDANTS NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)



Murielle Laberge – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2026

Membre du comité des ressources humaines

Murielle Laberge est rectrice de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) depuis le 30 mars 2020. Titulaire d'une maîtrise en relations industrielles et ressources humaines de l'UQO et d'un doctorat en relations industrielles de l'Université de Montréal, Murielle Laberge s'est jointe à l'UQO en 1998. Professeure au département de relations industrielles, elle a travaillé avec le Centre d'études et de recherches en psychologie industrielle et comportement organisationnel (CERPICO) et l'Équipe de recherche multidisciplinaire sur les organisations en santé (ERMOS) de l'UQO. Elle a signé et cosigné de nombreux articles scientifiques, ainsi que prononcé plusieurs conférences lors de forums scientifiques nationaux et internationaux. De 2007 à 2015, Murielle Laberge a occupé les fonctions de doyenne de la gestion académique.

Parallèlement à ses fonctions universitaires, Murielle Laberge a également œuvré en tant qu'experte-conseil en ressources humaines et accompagné de nombreuses organisations des secteurs public et privé dans l'amélioration du climat organisationnel, ainsi que dans l'identification et le développement du potentiel humain.

Au moment de sa nomination, Murielle Laberge était présidente du conseil d'administration du Collège Héritage et du Centre d'aide 24/7, en plus de siéger au comité de direction de la Fédération des cégeps. La Médaille de l'Assemblée nationale du Québec lui a d'ailleurs été décernée en 2019 pour services rendus à la communauté.



Photo : Antoine Saito

Maxime Lataille – MEMBRE INDÉPENDANT

Premier mandat : 29 juin 2022 au 28 juin 2026

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Maxime Lataille est diplômé du Conservatoire de musique de Montréal aux premier et deuxième cycles universitaires. En 2007, au niveau de la maîtrise, il reçoit, à l'unanimité, le Prix avec grande distinction en interprétation – flûte. En 2008, il obtient une spécialisation en flûte traverso du Conservatoire Neuchâtelois en Suisse.

Depuis 2011, il œuvre au sein de l'équipe de l'Orchestre symphonique de Montréal où il a cumulé plusieurs fonctions. Il a occupé le poste d'adjoint au directeur musical Kent Nagano ainsi que chef de projets spéciaux en éducation mettant sur pied l'OSBL La Musique aux enfants, une prématernelle située dans Montréal-Nord. En 2017, M. Lataille a été nommé directeur des relations gouvernementales de l'OSM et ce mandat s'est par la suite enrichi par l'ajout de deux nouveaux volets d'activités : affaires publiques (2021) et développement philanthropique (2024).

Musicien de formation, il a enseigné la musique pendant de nombreuses années et est toujours très impliqué dans le milieu culturel québécois et canadien. De 2019 à 2022, il a assuré la présidence du Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de Montréal. Il siège également au sein de plusieurs conseils d'administration et comités d'associations culturelles du Québec et du Canada. Il est secrétaire du conseil d'administration du Festival Montréal Baroque depuis 2018 et membre du conseil d'administration d'Orchestres Canada depuis 2019, organisation dont il préside le comité national de défenses des intérêts et le caucus du Québec. Il siège aux conseils d'administration du Conseil québécois de la musique occupant le poste de 2^e vice-président entre 2021 et 2023, et de la Fondation de l'OSM.

MEMBRES INDÉPENDANTS NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)



Photo : Élisa Moor

Sakay Ottawa – MEMBRE INDÉPENDANT

Premier mandat : 29 juin 2022 au 28 juin 2026

Membre du comité des ressources humaines

Sakay Ottawa (prononcer Sagui) est auteur, compositeur et interprète musical autochtone depuis plus de 20 ans. D'origine Atikamekw, une des dix Premières Nations au Québec, Sakay est natif de Manawan dans la région de Lanaudière.

En juin 2022, Sakay Ottawa a terminé sa formation de 2^e cycle universitaire en études supérieures spécialisées en gestion de l'éducation à l'Université de Sherbrooke. Également gradué en éducation préscolaire et en enseignement primaire de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) en 2001, Sakay est directeur de l'école secondaire de sa communauté. Il a été auparavant directeur adjoint et enseignant régulier à l'école primaire de sa communauté, période entrecoupée par trois ans d'enseignement au Lac Saint-Jean et à La Tuque ainsi qu'un an à titre de directeur des Services éducatifs, linguistiques et culturels au Conseil de la Nation Atikamekw à La Tuque en 2008. Il s'implique activement dans sa communauté, surtout auprès des jeunes en leur donnant l'espoir et la fierté tant recherchés.

Marié et père de quatre enfants, sa famille ainsi que la préservation de la culture autochtone et de sa langue Atikamekw sont au cœur de son univers. En août 2010, aux élections de Manawan, il a agi à titre de conseiller au sein du Conseil des Atikamekw de Manawan pendant quatre ans, cela l'a amené à s'impliquer davantage auprès des siens. Sakay aspire à faire connaître sa nation et sa culture partout au Québec afin d'établir les ponts entre l'ancien et le nouveau monde.



Josée Ouellet – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 25 août 2021 au 24 août 2025

Présidente du comité des ressources humaines

Forte de ses expériences diversifiées en gestion, Josée Ouellet exerce un rôle de consultante auprès de leaders et d'organisations. De 2016 à 2022, elle a agi comme directrice générale du Collège d'Alma. À travers une planification stratégique renouvelée, elle a piloté le développement et le redressement du Collège avec succès. Elle a notamment mis en place un laboratoire régional qui déploie des activités de recherche et d'innovation visant l'intégration des compétences numériques au sein de la collectivité : COLab, innovation sociale et culture numérique.

Diplômée de l'UQAC au baccalauréat en administration, Josée Ouellet est aussi titulaire d'une maîtrise en administration des affaires – management de l'Université Laval. Elle possède plusieurs années d'expérience en gestion, en leadership et transformation au sein d'entreprises de renom, notamment dans des postes de direction au sein du Mouvement Desjardins, pour lequel elle a mis sur pied l'Institut coopératif Desjardins regroupant plusieurs programmes développés en partenariat avec le milieu universitaire. Elle est reconnue pour sa capacité à innover et à entreprendre différemment dans le domaine du développement des personnes et des compétences.

Ses engagements à titre de dirigeante ont été nombreux notamment à l'Université du Québec à Chicoutimi, à Collèges et instituts Canada, à la Commission régionale des partenaires du marché du travail ainsi qu'auprès de plusieurs OBNL. Son expertise, sa rigueur et sa droiture y sont reconnues.

MEMBRES INDÉPENDANTS NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)

Photo : Agence Big Jaw



Xavier Roy – MEMBRE INDÉPENDANT

Premier mandat : 25 août 2021 au 24 août 2025

Membre du comité d'audit et de gestion de risques

Xavier occupe les fonctions de Premier vice-président – Communications et engagement à la Chambre de commerce du Canada depuis le 26 août 2024. Avant de rejoindre la Chambre de commerce du Canada, M. Roy a agi à titre de Directeur général du Festival de Lanaudière, le plus grand festival de musique classique au Canada, de 2020 à 2024. Il est passionné par le rôle que peut jouer la culture comme outil de développement économique et social. Il est diplômé de l'Université d'Oxford où il a complété son MBA comme premier boursier Saïd Business School/HEC Montréal. Il détient également une maîtrise en gestion des organismes culturels de HEC Montréal et un baccalauréat en chant classique de l'Université de Montréal.

Auparavant, il a été Directeur du marketing de l'Opéra de Montréal de 2017 à 2019, le premier Gestionnaire d'intelligence d'affaires de la Place des Arts et Directeur administratif du Festival international de la littérature (FIL). Il a débuté sa carrière en cofondant le groupe QW4RTZ, avec lequel il a donné des centaines de spectacles au Canada et en Europe, dont un concert privé pour les chefs d'État au Sommet du G7 à Charlevoix.

Il est présentement administrateur du Conseil des arts et des lettres du Québec en plus du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Dans les dernières années, il a siégé au sein de plusieurs conseils d'administration et comités, notamment de la Chambre de commerce du Grand Joliette (2020-2024) et du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI) (2020-2024), l'Orchestre de l'Agora (2014-2019), le Conseil québécois de la musique (2018-2019) et Musicaction (2014-2016), en plus du Comité sur la diffusion du Conseil des arts et des lettres du Québec et du Comité sur les métadonnées dans les arts de la scène du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Il est fréquemment invité comme consultant et conférencier, particulièrement sur la question de l'utilisation des données dans le milieu culturel. Dans les dernières années, il a entre autres donné des conférences à HEC Montréal, au Forum des innovations culturelles, à OPERA America et à la conférence annuelle de l'Association for Cultural Economics International. Il a été le récipiendaire du Prix John-Hobday en gestion culturelle du Conseil des arts du Canada en 2021, a été nommé en 2019 dans le palmarès 30/30 d'Infopresse, reconnaissant les 30 personnes de moins de 30 ans les plus dynamiques dans l'industrie des communications marketing au Québec et a été en 2018 un Fellow du Salzburg Global Seminar.

MEMBRES D'OFFICE

Photo : Stéphanie Bourgeois



Marc Hervieux – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Premier mandat : 22 août 2022 au 21 août 2027

En fonction à titre de directeur général depuis le 22 août 2022

Originaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, c'est au Conservatoire de musique de Montréal que Marc Hervieux découvre sa voix de ténor qui impressionne les enseignants. Il obtient son diplôme en 1997 à l'âge de 27 ans. Il est également diplômé de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal ainsi que de l'Advance Role Preparation Studio du Florida Grand Opera, à Miami. Il a été formé par des professeurs de chant aussi prestigieux que Sylvia Saurette, Diana Soviero, Ermanno Mauro, César Ulloa et Gerald Martin Moore.

Il participe par la suite à une tournée de Jeunesses Musicales Canada, dans le cadre de l'opéra *L'Elisir d'amore*, opéra buffa de Gaetano Donizetti (1797-1848), dans plusieurs villes du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Sur la scène nationale, il a chanté pour l'opéra de Montréal, Québec, Edmonton, Calgary, Vancouver, Victoria, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et s'est produit en concert d'un océan à l'autre avec les grands orchestres symphoniques du pays.

Au cours de sa carrière, Marc s'est fait entendre sur la scène internationale en répondant présent à de nombreuses invitations prestigieuses qui l'ont mené de Saint-Pétersbourg à Paris, en passant par Séoul, Metz, St-Paul/Minneapolis, Malaga, Taïwan et plusieurs autres.

Marc Hervieux a également joint sa voix à celles de nombreux artistes d'ici, dont Gilles Vigneault, Ginette Reno, Paul Daraïche, Éric Lapointe ainsi que l'artiste français Gérard Lenormand.

En décembre 2019, il reprenait pour la troisième année consécutive son rôle dans *Décembre*, la comédie musicale du temps des fêtes signée QUÉBECISSIME. En janvier 2020, il montait sur la scène du TNM afin de donner vie au poète Nelligan dans la nouvelle production de l'opéra du même nom.

Après avoir animé le magazine quotidien *Cap sur l'été* deux années consécutives, il transposa sa bonne humeur et son savoir musical dans l'émission de variétés *Virtuose*, animée par Gregory Charles et présentée à Radio-Canada.

Au microphone de la station radiophonique Radio-Classique pendant 4 ans, on a pu l'entendre sur les ondes de Radio-Canada à ICI Première, ICI Musique et ICI Musique Classique avec son émission *La Dolce Vita*, et antérieurement *Les Brunchs musicaux*. À l'automne 2024, il a succédé à Claude Saucier à la barre de la populaire émission *C'est si bon*.

Marc Hervieux est aussi lauréat de plusieurs prix et bourses, dont entre autres le prix Diana-Soviero de l'Opéra de Montréal, la bourse de la Fondation Charles-Émile-Gadbois, la bourse Gautier-Létourneau, ainsi que celle de la Fondation Jacqueline-Desmarais durant trois années consécutives. Il a enregistré plus de 10 albums, dont 3 disques d'or et a reçu 3 Félix.

Photo : Stéphanie Bourgeois



Jean-François Latour – DIRECTEUR DES ÉTUDES

En fonction à titre de directeur des études depuis le 17 août 2020

Jean-François Latour occupe le poste de directeur des études du Conservatoire depuis l'été 2020. Il a également assuré la direction générale par intérim du Conservatoire de juin 2021 à août 2022 et a été directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières de 2017 à 2020. Il a de plus été professeur de piano, de musique de chambre et de pédagogie instrumentale ainsi que responsable du programme en interprétation classique à l'École de musique de l'Université de Sherbrooke.

On a pu l'entendre sur les ondes de la Radio Suisse-Romande, la Radio Audizioni Italiane, la Radio-Télévision Belge de la langue Française, la Chicago Classical Radio, la Vermont Public Radio et la Société Radio-Canada.

Il a complété les programmes Artist Diploma (2002) et Graduate Performance Diploma (2000) au Peabody Conservatory of Music de Baltimore et a obtenu un Artist Diploma du Royal Conservatory of Music de Toronto (2001). Il détient de plus un baccalauréat (1996), une maîtrise (1998) et un doctorat (2012) en musique de l'Université de Montréal.

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS



Photo : Éric Truchon

Josée April – PROFESSEURE, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI

Membre élue par ses pairs

Premier mandat : du 3 mai 2022 au 2 mai 2024

Deuxième mandat : du 3 mai 2024 au 2 mai 2026

Originaire du Bas Saint-Laurent, Josée April y a commencé ses études musicales et les a poursuivies à Rimouski sous la direction de Pauline Charron, r.s.r. Elle obtient, en 1974, le Premier Prix en orgue au Concours de musique du Canada. Elle a obtenu également un doctorat en musique de l'Université de Montréal en 1994, sous la direction de Réjean Poirier. Elle a aussi obtenu un D.N.E.S.M. en orgue au Conservatoire national supérieur de musique de Lyon où elle étudiait sous la direction de Xavier Darasse, un Diplôme de fin d'études au C.N.R. de Toulouse en clavecin avec Jan Willem Jansen, une maîtrise-orgue, licence-clavecin et baccalauréat-orgue de l'Université McGill avec John Grew, Hank Knox, Sandra Mangsen et Raymond Daveluy.

Josée April a effectué de nombreux stages en Europe auprès de Kenneth Gilbert, Ton Koopman, Luigi Tagliavini, Jos Van Immerseel, Michel Chapuis, Francis Chapelet, Jean Langlais, Jean Ferrard, Bernard Focroule, Mireille Lagacé, Jean-Luc Étienne et Pierre Perdigon. Elle s'est fait entendre au Canada, aux États-Unis, en France et au Japon. Elle a joué avec l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre symphonique de l'Estuaire, l'Orchestre des jeunes du Québec et avec le Collegium Musicum de McGill.

Entre autres, Josée April a travaillé avec l'Ensemble vocal Arts-Québec, le Chœur Saint-Germain d'Outremont, le Chœur Donovan, Orphée Choir, les Tudors Singers, le Chœur de l'Orchestre symphonique de Montréal, le McGill Chamber Singers, le Chœur de l'Université de Sherbrooke et le Chœur de chambre de Rimouski. Elle a joué avec l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre symphonique de l'Estuaire, l'Orchestre des jeunes du Québec et avec le Collegium Musicum de McGill.

Josée April a été plusieurs années organiste-titulaire des paroisses Saint-Pierre-Claver à Montréal et Saint Germain d'Outremont. Elle est titulaire à la Cathédrale Saint-Germain de Rimouski, depuis 2000. Elle est professeure de clavecin, d'orgue, de musique de chambre et de matières théoriques au Conservatoire de musique de Rimouski. Elle a participé activement aux travaux de numérisation musicale en tant que chercheuse au Laboratoire LAMUSADI, à l'UFR SIC de l'Université Paris 8 et du projet MEI AE NORMA et son programme de développement de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord.

Josée April est membre du Conseil d'administration des Amis de l'orgue de Rimouski.



Photo : Éva Meude TC

Geoffrey Gaquère¹ – DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL

Membre élu par ses pairs

Premier mandat : 5 juin 2024 au 4 juin 2026

Geoffrey Gaquère, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM)

Geoffrey Gaquère est originaire de la Belgique où, de 1993 à 1996, il y a étudié l'interprétation théâtrale au Conservatoire de Bruxelles. C'est toutefois au Québec qu'il a complété sa formation en jeu, à l'École Nationale de Théâtre du Canada, sous la direction d'André Brassard et d'Alice Ronfard, après avoir été séduit par un spectacle des finissantes et finissants, mis en scène par Wajdi Mouawad. Depuis sa sortie de l'école il y a 22 ans, Geoffrey Gaquère a travaillé comme comédien dans plusieurs compagnies de théâtre de renom, telles que le Théâtre du Nouveau Monde, Théâtre Denise-Pelletier et Le Centre du Théâtre d'Aujourd'hui. En parallèle, il a poursuivi une carrière de metteur en scène centrée sur la création, notamment à La Licorne et au Rideau Vert. Depuis 2014, M. Gaquère était directeur artistique et codirecteur général du Théâtre Espace Libre. Durant son passage, il aura travaillé sur plusieurs fronts afin de déployer un plan stratégique qui amènera des résultats concrets et positifs pour l'institution. Très engagé dans le milieu théâtral, M. Gaquère est particulièrement sensible aux défis auxquels fera face la nouvelle génération d'interprètes et de créateurs. Il aspire à mieux les outiller pour leur passage à la pratique professionnelle en leur insufflant la passion, la curiosité et le dépassement de soi.

1. M. Gaquère a été élu par ses pairs pour occuper la fonction d'administrateur à compter du 5 juin 2024, en remplacement de M. Jean-Sébastien Ouellette, qui occupait cette fonction à titre de directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec depuis le 12 août 2021.

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS (SUITE)



Photo : Louise Leblanc

Charles Gagnon – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE AU CONSERVATOIRE

Membre élu par ses pairs

Premier mandat : du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

Charles Gagnon a étudié le saxophone avec Julie Bellavance et Bruno Turgeon avant de se consacrer à la composition. Il a complété son premier cycle universitaire en composition au Conservatoire de musique de Québec en décembre 2022 où il poursuit actuellement son deuxième cycle.

Il a principalement étudié avec Yannick Plamondon, mais c'est aussi perfectionné avec d'autres compositeurs, notamment Denis Gougeons. Il a obtenu le prix du jury lors du concours Bach : Inventions réinventées organisées par les Violons du Roi. Il a reçu des commandes de plusieurs ensembles de la ville de Québec, notamment le Chœur d'Ébène et la Musique du NCSM Montcalm.

En vertu de l'article 3.5 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Conservatoire doit respecter une proportion d'au moins 40 % de femmes au sein de son conseil d'administration. Au 30 juin 2024, le Conservatoire respecte cette exigence puisque la proportion de femmes au sein du conseil d'administration du Conservatoire était de 53 % (8 membres sur 15 membres en fonction).

En vertu de l'article 3.6 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, au moins un membre du conseil d'administration du Conservatoire doit être âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. Au 30 juin 2024, le Conservatoire respecte cette exigence.

En vertu de l'article 3.7 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, au moins un membre du conseil d'administration du Conservatoire doit être représentatif de la diversité de la société québécoise. Au 30 juin 2024, le Conservatoire respecte cette exigence.

En vertu de l'article 17 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*, au moins sept membres doivent provenir de l'extérieur des régions de Montréal et de Québec. En date du 30 juin 2024, le Conservatoire répond à cette exigence puisque les membres du conseil étaient établis dans les régions administratives suivantes :

Région administrative	Nombre de membres
Bas Saint-Laurent	1
Capitale-Nationale	4
Chaudière-Appalaches	1
Estrie	1
Lanaudière	2
Laurentides	1
Montréal	3
Montérégie	1
Outaouais	1

Renseignements concernant le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration assume les fonctions prévues à l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et à la section IV du Règlement de régie interne du Conservatoire. Entre autres fonctions, le conseil d'administration détermine les orientations du Conservatoire, approuve ses plans stratégiques, les plans d'action annuels qui en découlent ainsi que les rapports annuels d'activités. Il adopte les prévisions budgétaires et les états financiers audités du Conservatoire. Il adopte en outre les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil d'administration et ceux recommandés pour les postes de directeur général et de directeur des études, de même que les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution. Le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration doit former des comités statutaires, des comités consultatifs ou des comités spéciaux, et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et de gestion de risques et un comité des ressources humaines.

Le comité de gouvernance et d'éthique, formé de trois membres indépendants du conseil d'administration, a entre autres pour fonctions :

- de voir à l'application des règles de gouvernance et d'éthique en conformité aux lois applicables, dont la loi constitutive du Conservatoire et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- d'élaborer et de réviser des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- d'élaborer et de réviser un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants nommés par le Conservatoire ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- de voir à l'élaboration et à la mise en œuvre de processus de plainte ou de divulgation pour gérer toute situation contrevenant aux règles de gouvernance et d'éthique;

- d'élaborer et de réviser des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du directeur général; ces profils doivent inclure une expérience de gestion pertinente à la fonction;
- d'élaborer et de réviser les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration;
- d'élaborer et de réviser des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et d'effectuer annuellement cette évaluation conformément aux critères approuvés par le conseil d'administration;
- d'élaborer et de réviser un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil;
- d'approuver tout règlement, plan ou politique touchant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le comité peut être saisi de toute autre question relative à la gouvernance et à l'éthique touchant le Conservatoire et être amené à donner son avis ou à émettre des recommandations sur ces questions.

La durée des mandats des membres du comité de gouvernance et d'éthique est de 3 ans maximum, renouvelable à leur terme par le conseil d'administration.

Au 30 juin 2024, ce comité était composé des membres suivants : Mme Jocelyne Faucher (membre depuis le 25 août 2019 et présidente du comité depuis le 5 juillet 2021), de Mme Geneviève Côté (membre depuis le 3 septembre 2021) et de M. Maxime Lataille (membre depuis le 16 août 2022).

Le comité d'audit et de gestion de risques, formé de trois membres indépendants du conseil d'administration, a notamment pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel d'audit interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en assurer le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- de s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques et d'en assurer le suivi;
- de réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière du Conservatoire et qui est portée à son attention par l'auditeur interne ou par un dirigeant;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et l'auditeur externe nommé par le gouvernement s'il y a lieu;
- de recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Le comité peut être saisi de toute autre question relative aux finances, au budget et au financement du Conservatoire et être amené à donner son avis ou à émettre des recommandations sur ces questions.

La durée des mandats des membres du comité d'audit et de gestion de risques est de 3 ans, renouvelable.

Au 30 juin 2024, ce comité était composé des membres suivants : Mme Nathalie Houle (membre et présidente depuis le 3 septembre 2021), Mme Geneviève Côté (membre depuis le 4 juin 2021) et M. Xavier Roy (membre depuis le 16 août 2022).

Le comité des ressources humaines, formé de trois membres indépendants du conseil d'administration, a notamment pour fonctions :

- de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines;
- d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du directeur général;
- d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du directeur général;
- de contribuer à la sélection des dirigeants;
- d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants nommés par le Conservatoire;
- d'être informé de toute question pouvant avoir un impact significatif sur les relations de travail.

Le comité peut être saisi de toute autre question relative à tout aspect de la gestion des ressources humaines du Conservatoire et des relations de travail et être amené à donner son avis ou à émettre des recommandations sur ces questions.

La durée des mandats des membres du comité des ressources humaines est de 3 ans, renouvelable.

Au 30 juin 2024, ce comité était composé des membres suivants : Mme Josée Ouellet (membre et présidente depuis le 3 septembre 2021), Mme Murielle Laberge (membre depuis le 16 août 2022) et M. Sakay Ottawa (membre depuis le 16 août 2022).

Rapport d'activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration du Conservatoire a tenu 8 séances (5 séances ordinaires et 3 séances extraordinaires) et une consultation écrite au cours de l'année 2023-2024 à l'occasion desquelles il a notamment :

- soutenu les travaux d'élaboration du plan stratégique 2023-2027 et procédé à son approbation et à son suivi;
- adopté un tableau de suivi global sur l'ensemble des éléments de la vision stratégique 2023-2027 du Conservatoire;
- adopté le rapport annuel d'activités du Conservatoire 2022-2023;
- adopté les états financiers audités 2022-2023 après avoir été informé des résultats des travaux d'audit du Vérificateur général du Québec;
- adopté le budget du Conservatoire pour l'exercice financier 2024-2025 et assuré son suivi;
- appuyé les orientations du Conservatoire en matière de philanthropie et les démarches à mettre en œuvre à cette fin;
- reçu une présentation des activités de la Fondation du Conservatoire;
- approuvé le renouvellement du régime d'emprunts du Conservatoire;
- approuvé les prévisions budgétaires pluriannuelles du Conservatoire (planification budgétaire quinquennale);
- adopté le plan de communication 2023-2027 du Conservatoire;
- approuvé la révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages pour les programmes supérieurs en musique;
- approuvé la Politique sur la protection des renseignements personnels;
- approuvé la révision de la Politique linguistique;
- approuvé la révision de la Politique de dotation;
- approuvé le plan d'action 2023-2025 à l'égard des personnes handicapées et approuvé le bilan 2022-2023 du Plan d'action 2021-2023;
- approuvé les nominations de 5 nouveaux membres au Cercle d'honneur et de rayonnement du Conservatoire (mesdames Monia Chokri, Angèle Dubeau et Karina Gauvin, messieurs François Dompierre et Carl Fillion);
- reçu les rapports des activités des conseils d'orientation des établissements du Conservatoire (2022-2023);
- approuvé des dénominations toponymiques pour des espaces des conservatoires de musique Rimouski, de Québec et de Gatineau;

- approuvé la révision de l'organigramme par la création d'une direction des technologies de l'information et d'une direction des communications;
- approuvé la nomination du nouveau directeur du Conservatoire de musique de Montréal, M. Luc Chaput;
- approuvé la nomination du nouveau directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec, M. Jonathan Gagnon;
- approuvé la nomination du nouveau directeur des technologies de l'information, M. Rodolphe Contant;
- adopté les critères d'appréciation du directeur général pour la période se terminant le 31 mars 2025;
- reçu le tableau de bord des ressources humaines 2022-2023;
- reçu les rapports du directeur des études sur les dossiers significatifs relatifs aux affaires pédagogiques;
- approuvé les recommandations de sanction des études collégiales et des études universitaires pour 2023-2024;
- reçu le rapport annuel des commissions des études (musique et art dramatique) pour 2022-2023 ainsi que les comptes-rendus des commissions des études (musique et art dramatique) approuvés en 2023-2024.

Le conseil d'administration a en outre traité des questions relatives à son fonctionnement et celui de ses comités et à cet égard il a :

- approuvé la révision du Règlement sur la régie interne du Conservatoire;
- approuvé la révision des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités ainsi que de la performance de leurs membres;
- accueilli successivement comme membres d'office au conseil les nouveaux présidents de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire, M. Alben Raul Cardenas et M. Charles Gagnon;
- approuvé le renouvellement des mandats de Mme Geneviève Côté et de M. Maxime Lataille comme membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- approuvé le renouvellement des mandats de Mme Geneviève Côté et de Mme Nathalie Houle comme membres du comité d'audit et de gestion de risques;
- approuvé le renouvellement des mandats de M. Sakay Ottawa et de Mme Josée Ouellet comme membres du comité des ressources humaines;
- reçu le rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2022-2023;

- reçu le rapport sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration par les administrateurs pour l'exercice 2022-2023 ainsi que le calendrier des étapes d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance de ses membres pour 2023-2024;
- reçu un plan de travail du conseil d'administration pour l'exercice financier 2023-2024.

Rapport d'activités du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu 4 séances ordinaires et une consultation écrite au cours de l'année 2023-2024 à l'occasion desquelles il a notamment :

- été informé de la démarche d'élaboration et d'approbation du plan stratégique 2023-2027 du Conservatoire et en a assuré le suivi;
- reçu le rapport de la présidente du conseil d'administration sur l'éthique pour l'exercice 2023-2024;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption du bilan 2022-2023 du plan 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées ainsi que l'adoption du plan d'action 2023-2025 à l'égard des personnes handicapées;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption du plan d'action de développement durable 2023-2028;
- recommandé au conseil d'administration la révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages pour les programmes supérieurs en musique;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique sur la protection des renseignements personnels;
- recommandé au conseil d'administration la révision de la Politique linguistique;
- recommandé au conseil d'administration la nomination de cinq nouveaux membres au Cercle d'honneur et de rayonnement du Conservatoire;
- reçu les rapports annuels des conseils d'orientation des établissements d'enseignement du réseau du Conservatoire pour 2022-2023 ainsi que la liste de leurs membres;
- reçu la reddition de comptes annuelle prévue à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

Le comité de gouvernance et d'éthique a en outre traité des questions relatives à son fonctionnement et à celui du conseil d'administration et à cet égard il a :

- procédé à la désignation de la présidente du comité;
- reçu le rapport d'activités du conseil d'administration et du comité de gouvernance et d'éthique pour l'exercice 2022-2023;
- reçu le rapport de la présidente du comité sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et du comité de gouvernance et d'éthique et de la performance des membres pour 2022-2023 ainsi que le calendrier pour la démarche d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance des membres pour 2023-2024;
- reçu un plan de travail du comité pour 2023-2024;
- recommandé au conseil d'administration la révision du Règlement de régie interne;
- recommandé au conseil d'administration la révision des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et des critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et de ses comités;
- assuré un suivi de la conformité de la composition du conseil d'administration du Conservatoire aux exigences légales;
- assuré un suivi des termes des mandats des administrateurs du Conservatoire et des membres des comités du conseil d'administration du Conservatoire.

Rapport d'activités du comité d'audit et de gestion des risques

Le comité d'audit et de gestion de risques a tenu 4 séances ordinaires et une séance extraordinaire au cours de l'année 2023-2024 à l'occasion desquelles il a notamment :

- reçu la présentation du plan d'audit 2022-2023 faite par les représentants du Vérificateur général du Québec;
- reçu la présentation des résultats d'audit pour 2022-2023 faite par les représentants du Vérificateur général du Québec;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers 2022-2023 audités par le Vérificateur général du Québec;
- examiné les rapports des résultats financiers pour assurer le suivi du budget 2023-2024 du Conservatoire;
- reçu les orientations budgétaires encadrant le processus budgétaire pour l'exercice 2024-2025;
- étudié la proposition budgétaire en vue de la recommandation d'adoption du budget 2024-2025 du Conservatoire;

Annexe | Gouvernance (suite)

- recommandé au conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires pluriannuelles (données de la planification budgétaire quinquennale du Conservatoire);
- reçu une attestation de la Direction des ressources financières et matérielles sur les mécanismes de contrôle interne appliqués au Conservatoire;
- assuré le suivi du plan des infrastructures du Conservatoire dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI), le suivi des ressources informationnelles et le suivi du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ);
- assuré un suivi des plans d'effectifs du personnel non enseignant et du personnel enseignant pour 2023-2024 et du respect de la cible autorisée d'ETC (Équivalent temps complet) pour 2023-2024;
- assuré un suivi de la gestion des risques et émis ses attentes sur cette question.

Le comité d'audit et de gestion de risques a en outre traité des questions relatives à son fonctionnement et à cet égard il a :

- procédé à la désignation de la présidente du comité;
- reçu le rapport d'activités du comité pour l'exercice 2022-2023;
- reçu le rapport de la présidente du comité sur l'évaluation du fonctionnement du comité d'audit et de gestion de risques pour l'exercice financier 2022-2023 ainsi que le calendrier et la procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance des membres pour 2023-2024;
- reçu un plan de travail du comité pour l'exercice financier 2023-2024.

Rapport d'activités du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu 4 séances ordinaires et 3 consultations écrites au cours de l'année 2023-2024 à l'occasion desquelles il a notamment :

- reçu le plan de travail de la Direction des ressources humaines et de la rémunération pour l'exercice financier 2023-2024 et son bilan au terme de l'exercice financier;
- reçu le tableau de bord des ressources humaines à jour au 30 juin 2023;

- assuré un suivi des plans d'effectifs du personnel non enseignant et du personnel enseignant pour 2023-2024 et du respect de la cible autorisée d'ETC (Équivalent temps complet) pour 2023-2024;
- été informé sur le suivi de processus de recrutement en cours d'année et consulté sur les nominations en vue de pourvoir les emplois de dirigeants (directeur du Conservatoire de musique de Montréal, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec, directeur des technologies de l'information);
- recommandé des modifications à l'organigramme du Conservatoire par la création d'une Direction des technologies de l'information et d'une Direction des communications;
- recommandé au conseil d'administration la révision de la Politique de dotation du Conservatoire;
- assuré le suivi du programme d'égalité en emploi;
- reçu une analyse sommaire sur les données relatives à l'absentéisme;
- reçu la reddition de comptes prévue à la Politique sur l'attribution de contrats de service à des employés du Conservatoire pour l'exercice 2022-2023;
- reçu la reddition de comptes annuelle prévue à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
- discuté des cibles stratégiques du Conservatoire en lien avec les ressources humaines;
- recommandé au conseil d'administration les critères d'appréciation du directeur général du Conservatoire pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;
- reçu un état de situation sur divers dossiers de gestion des ressources humaines et sur les travaux découlant des conventions collectives en vigueur.

Le comité des ressources humaines a en outre traité des questions relatives à son fonctionnement et à cet égard il a :

- procédé à la désignation de la présidente du comité;
- reçu le rapport d'activité du comité pour l'exercice 2022-2023;
- reçu le rapport de la présidente du comité sur l'évaluation du fonctionnement du comité et de la performance de ses membres pour l'exercice financier 2022-2023 ainsi que le calendrier d'évaluation du fonctionnement du comité et de la performance des membres pour l'exercice financier 2023-2024;
- reçu un plan de travail du comité pour l'exercice financier 2023-2024.

Rapport d'assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités pour l'exercice financier 2023-2024

Lorsqu'un changement survenu au cours de l'exercice financier a eu une incidence sur la participation des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités, une mention est faite pour chaque membre concerné.

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité d'audit et de gestion de risques	Comité des ressources humaines
Monique Forget Leroux, présidente du conseil	8/8	N/A	N/A	N/A
Marc Hervieux, directeur général	8/8	N/A	N/A	N/A
Josée April	6/8	N/A	N/A	N/A
Jean Barrette ¹	1/1	N/A	N/A	N/A
Alben Raoul Cardenas ²	1/2	N/A	N/A	N/A
Geneviève Côté	7/8	4/4	5/5	N/A
Mélanie Dallaire	7/8	N/A	N/A	N/A
Jocelyne Faucher	6/8	4/4	N/A	N/A
Charles Gagnon ³	3/5	N/A	N/A	N/A
Geoffrey Gaquère ⁴	–	N/A	N/A	N/A
Nathalie Houle	8/8	N/A	5/5	N/A
Murielle Laberge	6/8	N/A	N/A	4/4
Maxime Lataille	8/8	4/4	N/A	N/A
Jean-François Latour	8/8	N/A	N/A	N/A
Sakay Ottawa	5/8	N/A	N/A	3/4
Josée Ouellet	8/8	N/A	N/A	4/4
Jean-Sébastien Ouellette ⁵	7/8	N/A	N/A	N/A
Xavier Roy	6/8	N/A	5/5	N/A

1. M. Jean Barrette a été élu le 30 septembre 2022 à titre de président de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire et a siégé comme membre d'office au conseil à compter du 30 septembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023.
2. M. Alben Raul Cardenas a été élu le 30 septembre 2023 à titre de président de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire et a siégé comme membre d'office au conseil à compter du 30 septembre jusqu'au 19 décembre 2023.
3. M. Charles Gagnon a été élu le 19 décembre 2023 à titre de président la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire et a siégé comme membre d'office au conseil à compter de cette date.
4. M. Geoffrey Gaquère a été élu au conseil par ses pairs pour un mandat de deux ans débutant le 5 juin 2024, en remplacement de M. Jean-Sébastien Ouellette. Entre le 5 juin et le 30 juin 2024, les membres du conseil n'ont été sollicités que par voie de consultation écrite, le 10 juin 2024.
5. M. Jean-Sébastien Ouellette a siégé au conseil d'administration jusqu'au 4 juin 2024 et a été remplacé par M. Geoffrey Gaquère, élu au conseil par ses pairs pour un mandat débutant le 5 juin 2024. Entre le 5 juin et le 30 juin 2024, les membres du conseil n'ont été sollicités que par voie de consultation écrite, le 10 juin 2024.

Renseignements à l'égard de la rémunération

Rémunération et avantages des administrateurs

Depuis le 3 juin 2022, le Conservatoire est assujéti à l'ensemble des dispositions de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. En vertu de cette loi, le Conservatoire rémunère les membres de son conseil d'administration aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement. Les membres du conseil ont par ailleurs droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

Le 8 mars 2023, le gouvernement a décrété les conditions et modalités de rémunération et de remboursement des dépenses des administrateurs de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État (*Décret concernant la rémunération et le remboursement des dépenses de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État*¹).

Le tableau ci-dessous détaille la rémunération reçue par les administrateurs du Conservatoire qui y sont admissibles pour l'exercice financier du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Rémunération des membres du conseil d'administration² – pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Nom du membre ³	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités		Avantages versés	Rémunération globale pour l'année financière
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
Monique Forget Leroux	21 200 \$	–	–	–	–	21 200 \$
Geneviève Côté ⁴	–	10 600 \$	–	5 600 \$	–	16 200 \$
Mélanie Dallaire ⁵	–	8 969 \$	–	–	–	8 969 \$
Nathalie Houle ⁶	–	10 600 \$	4 200 \$	–	–	14 800 \$
Maxime Lataille ⁷	–	10 600 \$	–	2 800 \$	–	13 400 \$
Sakay Ottawa ⁸	–	10 600 \$	–	2 800 \$	–	13 400 \$
Josée Ouellet ⁹	–	8 235 \$	3 263 \$	–	–	11 498 \$
Xavier Roy	–	10 600 \$	–	2 800 \$	–	13 400 \$

1. Décret 221-2023 du 8 mars 2023, (2023) 11 G.O.Q., II, 737 et modifications subséquentes.

2. Cette rémunération est établie selon les montants annuels indiqués au Décret 221-2023 du 8 mars 2023 et variant suivant les fonctions occupées au sein du conseil d'administration (présidence du conseil : 21 200 \$, membre du conseil : 10 600 \$, présidence d'un comité du conseil : 4 200 \$, membre d'un comité du conseil : 2 800 \$).

3. À noter que le tableau n'identifie que les membres admissibles à la rémunération selon les conditions prévues au Décret 221-2023 et qui ont reçu une telle rémunération en 2023-2024, en partie ou en totalité. Toutes les personnes indiquées au tableau ont siégé pour l'entièreté de l'exercice 2023-2024.

4. Mme Côté siège au comité de gouvernance et d'éthique ainsi qu'au comité d'audit et de gestion de risques.

5. La rémunération de Mme Dallaire vise la période du 1^{er} juillet 2023 au 5 mai 2024, Mme Dallaire n'étant plus admissible à la rémunération à compter du 6 mai 2024 en raison de changement de fonctions. Sa rémunération à titre de membre du conseil pour 2023-2024 représente ainsi 84,6 % de la rémunération annuelle prévue pour cette fonction au décret 221-2023 du 8 mars 2023.

6. Mme Houle préside le comité d'audit et de gestion de risques.

7. M. Lataille siège au comité de gouvernance et d'éthique.

8. M. Ottawa siège au comité des ressources humaines.

9. Mme Ouellet préside le comité des ressources humaines. Mme Ouellet est devenue admissible à la rémunération à compter du 22 septembre 2023. Sa rémunération à titre de membre du conseil et de présidente du comité des ressources humaines pour 2023-2024 représente ainsi 77,6 % de la rémunération annuelle prévue pour ces fonctions au décret 221-2023 du 8 mars 2023.

Honoraires payés à l'auditeur externe

Aucun honoraire n'est versé à l'auditeur externe du Conservatoire. En vertu de l'article 60 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*, l'auditeur externe est le Vérificateur général du Québec.

Rémunération et avantages des dirigeants

Conformément à l'article 39 par. 2 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le Conservatoire doit indiquer dans son rapport annuel la rémunération et les avantages versés aux cinq dirigeants les mieux rémunérés pendant l'année financière visée, ainsi que les paramètres de rémunération de ces personnes.

Le tableau ci-dessous détaille la rémunération reçue par les cinq dirigeants du Conservatoire les mieux rémunérés pour l'exercice financier du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

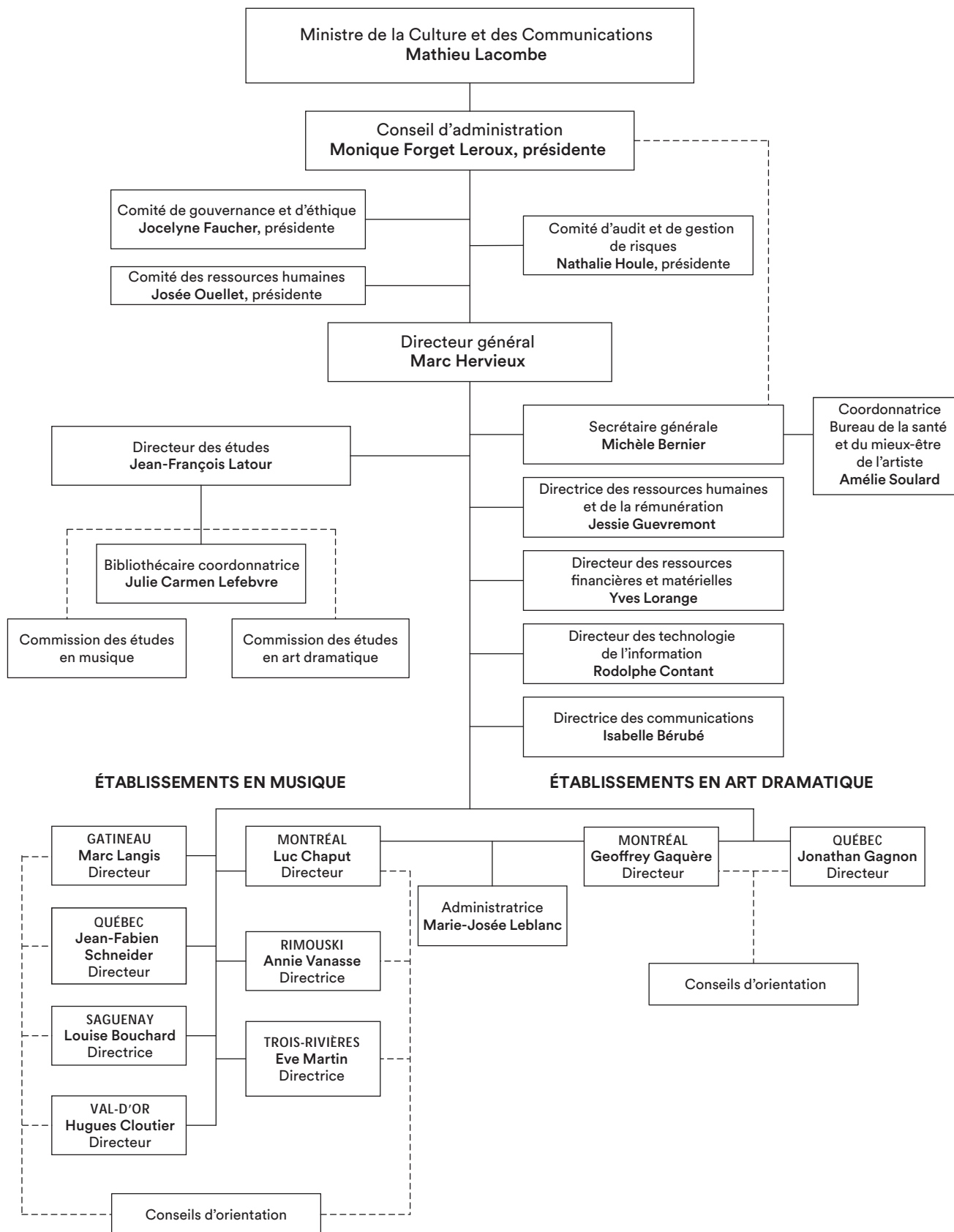
Rémunération des dirigeants – pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Noms et fonctions des cinq dirigeants les mieux rémunérés	Rémunération versée	Contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière
Directeur général <i>Marc Hervieux</i>	217 003 \$	23 147 \$	23 196 \$ ¹	263 346 \$
Directrice du Conservatoire de musique de Montréal <i>Manon Lafrance</i>	135 989 \$	14 260 \$	2 735 \$	152 984 \$
Directeur des études <i>Jean-François Latour</i>	136 213 \$	14 260 \$	1 208 \$	151 681 \$
Directrice des ressources humaines et de la rémunération <i>Jessie Guevremont</i>	122 723 \$	12 550 \$	4 443 \$ ²	139 716 \$
Directrice du Conservatoire de musique de Rimouski <i>Annie Vanasse</i>	121 993 \$	12 458 \$	4 278 \$	138 729 \$

1. Inclut une indemnité d'allocation de logement.

2. Inclut un remboursement de la cotisation annuelle à une association professionnelle.

Annexe | Organigramme de gouvernance et d'encadrement au 30 juin 2024



Annexe | Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Conservatoire a adopté une Politique sur la protection des renseignements personnels, en tenant compte de ses nouvelles obligations légales en cette matière. Cette Politique est accessible sur le site web du Conservatoire. Une politique de confidentialité est également portée à l'attention de tout utilisateur du site web du Conservatoire.

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec diffuse par ailleurs sur son site web (section Accès à l'information) les documents mentionnés à la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, adopté en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En vertu du règlement précité, le Conservatoire doit également rendre compte à son rapport annuel de gestion des demandes d'accès à l'information reçues et de leur traitement.

Au cours de l'année 2023-2024, le Conservatoire a reçu une demande d'accès à l'information, et l'a traitée de la façon suivante :

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	1	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
Total	1	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	1	0	0	–
Partiellement acceptée	0	0	0	–
Refusée (entièrement)	0	0	0	–
Autres	0	0	0	–

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
---	---

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0
---	---

Annexe | Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'administration

Le Conservatoire accorde d'office une importance particulière à l'usage d'une langue française soignée dans toutes ses sphères d'activités et sur l'ensemble de son réseau d'établissements d'enseignement. L'adoption d'une politique linguistique et de ses révisions subséquentes (résolutions CA-2012-2013-16, CA-2013-2014-6, CA 2018-2019-44, CA-2019-2020-61 et CA-2023-2024-24) a concrétisé l'engagement du Conservatoire à veiller à la qualité et à la vitalité de la langue française dans la réalisation de sa mission.

Le comité chargé de mettre en œuvre la Politique linguistique est composé du directeur des études, de la directrice des communications et de la secrétaire générale, qui en assure la présidence et qui est désignée pour agir comme émissaire de la langue française, en conformité à la Politique linguistique de l'État.

La Politique linguistique du Conservatoire est accessible à l'ensemble de la communauté du Conservatoire sur le portail électronique accessible aux employés, aux élèves et aux étudiants. Outre sa diffusion sur le portail électronique destiné à la communauté du Conservatoire, la Politique linguistique du Conservatoire est publiée dans la section « Accès à l'information » du site web du Conservatoire.

Au cours de l'exercice 2023-2024, une importante révision de la Politique linguistique du Conservatoire a été faite pour tenir compte des exigences légales édictées par *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français et cette révision a été adoptée par le conseil d'administration le 19 décembre 2023. Les modifications approuvées dans le cadre de cette révision ont fait l'objet de consultations préalables auprès de divers intervenants du Conservatoire : les deux commissions des études (musique et art dramatique); la communauté étudiante, par l'intermédiaire de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire, les employés, par l'intermédiaire de leurs représentants; ainsi que les directeurs des établissements d'enseignement.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, une nouvelle révision de la Politique linguistique a été amorcée pour que cette Politique puisse également tenir lieu de Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle.

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire'?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	La Politique linguistique révisée identifie l'émissaire du Conservatoire (avec adresse dédiée pour communiquer toute plainte ou observation). Cette Politique a été diffusée à l'ensemble de la communauté du Conservatoire.

1. À titre informatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023. La secrétaire générale du Conservatoire, qui agissait déjà comme mandataire, a maintenant été désignée comme émissaire.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non ²
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche?	Non
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ? ³	15 %

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	La Politique linguistique du Conservatoire révisée en décembre 2023 fait expressément référence à la Politique linguistique de l'État
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :	
– est exigé?	7 ⁴
– est souhaitable?	5

2. Des démarches ont été amorcées en 2023-2024 pour raffiner la Politique linguistique du Conservatoire afin que cette Politique puisse également tenir lieu de directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle.

3. Pour l'instant, seul un nombre restreint de personnes ont reçu l'information sur la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle, à l'occasion des consultations faites dans le cadre de la révision de la Politique linguistique du Conservatoire.

4. Les postes pour lesquels la maîtrise d'une autre langue que la langue officielle est exigée sont des postes d'enseignement de diction de langue étrangère.

Annexe | Politique de financement des services publics

Pour donner suite à l'adoption de la Politique de financement des services publics, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

Produits provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la révision tarifaire	Revenus de tarification	Coûts des biens et services	Pourcentage de financement visé	Pourcentage de financement atteint
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en musique	Coût	Refixation	juillet 2021	498 053 \$	15 276 313 \$	5 %	3 %
Programmes et activités de formation collégiale en musique	Coût	Refixation	juillet 2021	270 448 \$	5 714 472 \$	3 %	5 %
Programmes et activités de formation préparatoire en musique	Coût	Refixation	juillet 2021	193 550 \$	10 703 841 \$	2 %	2 %
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en art dramatique	Coût	Refixation	juillet 2021	316 151 \$	6 655 470 \$	3 %	5 %

Justification : Selon la Loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire.

Location des espaces	Valeur marchande	Refixation	Novembre 2018	863 316 \$	510 649 \$	100 %	169 %
----------------------	------------------	------------	---------------	------------	------------	-------	-------

Justification : Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été développé et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des neuf établissements et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, les outils de gestion ainsi que l'équipe administrative affectée à ce service permettent une optimisation des procédés administratifs favorisant le développement et le service à la clientèle.

**Siège social du Conservatoire de musique
et d'art dramatique du Québec**
225, Grande Allée Est
Bloc C, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

Conservatoire de musique de Gatineau
430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

Conservatoire de musique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

Conservatoire de musique de Saguenay
202, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

Conservatoire de musique de Val-d'Or
88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

Couverture arrière : Production *Bon réveil, Hamelin!* du Conservatoire d'art dramatique de Québec présentée du 27 février au 3 mars 2024 au Théâtre du Conservatoire, dans une mise en scène d'Alexandre Fecteau.

Photo : Vincent Champoux



CONSERVATOIRE
DU QUÉBEC

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

[conservatoire.
gouv.qc.ca](http://conservatoire.gouv.qc.ca)